

LE DEVOIR

Vol. CIII N° 57

LE JEUDI 15 MARS 2012

1,09\$ + TAXES = 1,25\$

Ottawa songe à émasculer la Loi sur les pêches

Son article 35 est le plus utilisé par les ministères de l'Environnement au Canada

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministre des Pêches et Océans, Keith Ashfield, a confirmé hier aux Communes que d'importantes modifications à la Loi sur les pêches étaient sur la table du gouvernement Harper.

En réponse au député néodémocrate, Fin Don-

nelly (New Westminster), qui le talonnait sur cette question, le ministre a indirectement confirmé les informations qui circulaient depuis le matin.

«Monsieur le Président, a répondu ministre Ashfield, aucune décision n'a été prise à cet égard.» Le député lui demandait s'il avait «l'intention de modifier l'article 35 de la Loi sur les pêches dans le pro-

chain budget? A-t-il l'intention d'éliminer la protection de l'habitat du poisson au Canada et, à toutes fins utiles, de vider la loi de sa substance?»

L'article 35 de la Loi sur les pêches est probablement le pilier principal des différentes lois environnementales au Canada, car cet article est utilisé par tous les gouvernements pour protéger

toutes les espèces en interdisant d'intervenir dans l'«habitat» du poisson, de l'altérer ou de le détruire. Cet article est le plus facile d'application, y compris au Québec, où plusieurs ministères l'utilisent souvent contre les braconniers,

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

Les criminalistes du Québec vont contester C-10

Cette loi «bâillonne le système judiciaire canadien dans son entièreté, et les juges et la Couronne et la défense et les agents de probation»

ROBERT DUTRISAC

Québec — Les avocats criminalistes du Québec contesteront devant les tribunaux la validité de la loi C-10, qu'ils jugent néfaste pour le système judiciaire canadien.

C'est qu'a révélé hier au *Devoir* M^e Joëlle Roy, la présidente de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense (AQAAD), qui représente près de 800 avocats criminalistes. «Il y a beaucoup de choses à attaquer là-dedans. Maintenant il faut trouver le bon angle, les bonnes dispositions à attaquer, le bon cas pour attaquer», a indiqué M^e Roy.

L'AQAAD vient de former un comité pour préparer la contestation judiciaire de la Loi C-10 sur la justice criminelle, adoptée lundi à Ottawa. L'association entend entamer les procédures rapidement avec d'autres regroupements si possible, comme le Barreau du Québec, a mentionné la présidente.

L'effet sur le système de justice des peines minimales est «dévastateur», estime M^e Roy. «Pour moi, C-10 bâillonne le système judiciaire canadien

VOIR PAGE A 10: C-10

■ L'éditorial de Marie-Andrée Chouinard: Coûteux mirage, page A 8



Appui important des professeurs au mouvement étudiant

■ À lire en page A 3

INDEX

Announces.....	B 4	Idées	A 9
Avis publics ..	B 8	Météo	B 6
Bourse.....	B 2	Monde	B 7
Culture	B 10	Mots croisés..	B 3
Décès	B 4	Sports	B 6
Économie	B 1	Sudoku	B 8
Éditorial	A 8	Télévision	B 9

DEUIL NATIONAL EN BELGIQUE



YVES HERMAN REUTERS

Journée de deuil national en Belgique après une tragédie «sans précédent». Plusieurs personnes ont rendu hommage hier, sur le parvis de la Sint Lambertus school, située à Heverlee, aux 22 enfants et aux six adultes qui ont perdu la vie la veille dans un accident d'autocar en Suisse. Page A 3

Des experts s'interrogent sur la viabilité du Plan Nord

Jean Charest rejette les conclusions de l'IRIS

ALEXANDRE SHIELDS

Sans surprise, le premier ministre Jean Charest a rejeté hier l'analyse produite par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, qui conclut que le Plan Nord sera déficitaire pour l'État québécois. Mais la riposte libérale n'a pas empêché des intervenants bien au fait du dossier d'insister sur les risques que représente ce chantier industriel.

Un projet lancé dans la précipitation et carrément discrédité, a même soutenu un spécialiste de la comptabilité. «Ce qui me laisse sur mon appétit depuis le début dans toute cette histoire du Plan Nord, c'est l'immense fragilité des hypothèses avec lesquelles on travaille pour mesurer un éventuel rendement, a ainsi expliqué au *Devoir* Jacques Fortin, professeur titulaire en sciences comptables à HEC Montréal. Dès qu'on fait un grand projet, que ce soit un hôpital, un pont ou une route, on a de la difficulté à prévoir ce qui va se passer dans un an ou deux. Alors, avancer des chiffres d'une telle envergure sur un horizon de 25 ans discrédite complètement le Plan Nord.»

Ce n'est évidemment pas l'avis des libéraux.

VOIR PAGE A 10: EXPERTS

Quand l'art crève l'écran

Le 30^e Festival international du film sur l'art démarre ce soir avec l'admirable *Le moulin et la croix* de Lech Majewski

ODILE TREMBLAY

Il aura vu neiger sur Montréal, sur l'art et sur le cinéma, René Rozon. Entretien avec son public au départ clairsemé, aujourd'hui fidèle et fort nombreux, un lien d'amour et de culture devenu indéfectible. Fondateur du Festival international du film sur l'art (FIFA), qu'il dirige depuis 30 ans avec la foi qui déplace les montagnes, sa manifestation suscite l'enthousiasme (35 000 entrées l'an dernier, 40 000 de plus avec les tournées).

Alors, le directeur fondateur a de quoi paviser: «le festival de référence dans le domaine, c'est le FIFA», constate René Rozon. Depuis l'an dernier, en marge de cette manifestation qui marie le septième art à tous les autres, il propose d'ailleurs un marché du film pour servir l'industrie, ravi d'y trouver son compte.

Mais la vraie force du FIFA est ailleurs. Chaque film ouvre au spectateur des horizons en lui donnant l'envie de mieux connaître le peintre,



Charlotte Rampling interprète le rôle de la Vierge Marie dans le film *Le moulin et la croix*.

FIFA

VOIR PAGE A 10: FIFA

Stanley Péan

Quand le jazz est là...

En semaine, 17 h 30

Tous les jeudis, pleins feux sur l'actualité du jazz, sur scène et sur disque.

Ce soir: la nouveauté du pianiste espagnol CHANO DOMINGUEZ.

Réalisation: Stanley Péan

La musique prend vie

Radio-Canada.ca/espacemusique

ACTUALITÉS

Bonne question



MICHEL DAVID

Le porte-parole péquiste en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, Bernard Drainville, a posé une très bonne question: qui va payer pour la nouvelle loi fédérale C-10 sur la justice criminelle si Ottawa refuse de le faire?

Le «plan» présenté mardi par le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, pour protéger le «modèle québécois», axé depuis 40 ans sur la réhabilitation des jeunes contrevenants, a sans doute ses mérites, mais il a surtout ses limites.

Il laisse entière la question du coût des nouvelles mesures imposées par la majorité conservatrice à la Chambre des communes, que M. Fournier a évalué entre 40 et 80 millions de dollars par année pour le Québec, auxquels s'ajouteraient des dépenses d'immobilisation de 750 millions pour la construction de nouvelles prisons.

On ne peut pas reprocher à M. Fournier d'avoir mal plaidé la cause du Québec, mais il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut rien entendre. Peu importe le dossier, le gouvernement Harper n'en fait qu'à sa tête.

Les lamentations de son collègue responsable des affaires intergouvernementales canadiennes, Yvon Vallières, qui s'est vidé le cœur dans une étonnante entrevue accordée à *The Record*, traduisent bien la frustration ressentie à Québec.

«On dirait qu'Ottawa nous a oubliés, a expliqué M. Vallières. Au cours des derniers mois, nous avons été incapables de communiquer quoi que ce soit et cela nous inquiète. L'an dernier, nous avions une bonne relation. Maintenant, il n'y a rien d'autre qu'un malaise.» Bref, depuis l'élection du 2 mai dernier, qui a fait la preuve que les conservateurs peuvent se passer du Québec, la ligne est coupée.



Il est présomptueux de conclure, comme le fait M. Fournier, qu'une récente décision de la Cour supérieure de l'Ontario forcera éventuellement le gouvernement Harper à renoncer au principe des peines minimales. De toute manière, M. Fournier n'en a sans doute plus pour bien longtemps. À voir les sondages, c'est le PQ qui pourrait bientôt hériter du dossier.

Après le refrain habituel sur la violation des «valeurs québécoises» et la faiblesse des libéraux face au bulldozer fédéral, Bernard Drainville s'est mis à patiner quand on lui a demandé ce qu'un gouvernement péquiste aurait fait de différent pour forcer la main d'Ottawa.

Soit, le PQ aurait «pris le taureau par les cornes» et mené une «bonne bataille», mais encore? Quand il était au pouvoir, il n'a même pas été capable de se faire rembourser les dépenses occasionnées par la crise du verglas de 1998.

Tant qu'il semblait voué à un nouveau séjour dans l'opposition, le PQ pouvait s'en tirer avec un coup de gueule, mais on attend davantage d'un gouvernement en attente. Le gouvernement Charest ne dispose peut-être pas d'un rapport de force suffisant pour faire plier M. Harper, mais quel serait au juste celui d'un gouvernement Marois?

En novembre dernier, le PQ avait présenté à l'Assemblée nationale une motion réclamant le transfert au Québec de l'entière juridiction sur la justice criminelle. Ce serait évidemment l'idéal, mais on peut présumer que le gouvernement Harper opposerait une fin de non-recevoir à pareille demande. Alors, que se passerait-il?

C'est d'ailleurs là tout le problème de la «gouvernance souverainiste». Que faire si Ottawa fait la sourde oreille aux réclamations du PQ, dont le programme prévoit le rapatriement d'une impressionnante liste de pouvoirs?



Pour contrer le nouveau «plan C» en cinq volets qu'Ottawa aurait concocté pour «faire rentrer le Québec dans le rang», M. Drainville propose un plan A, qui consiste à faire l'indépendance. Aurait-il réussi à convaincre sa chef de tenir un référendum? On serait heureux de l'apprendre. Sinon, quel est le plan pour forcer Ottawa à payer pour les prisons?

L'accumulation des frustrations finira peut-être par avoir raison de la patience des Québécois, mais en attendant le jour où les «conditions gagnantes» pourront être réunies, il faudra bien gouverner et faire en sorte que le système judiciaire fonctionne.

Pour remplacer la contribution santé, Mme Marois a décidé d'imposer un fardeau additionnel de 950 millions aux contribuables qui gagnent plus de 130 000 \$. Ferait-on également «payer les riches» pour permettre à Ottawa de serrer la vis aux jeunes contrevenants?

On ne sait pas davantage à quoi s'en tenir dans le cas de la CAQ. Que ferait François Legault, qui ne veut pas de chicane avec Ottawa, pour empêcher le gouvernement Harper de refiler aux provinces la facture de sa croisade contre le crime?

À cinq semaines du congrès de fondation qui se tiendra à Victoriaville, on ne sait toujours rien de la politique constitutionnelle promise par François Legault, sinon qu'il veut mettre la question nationale en veilleuse pour au moins dix ans.

L'indifférence grandissante du gouvernement Harper à l'égard des préoccupations de la société québécoise rend cette mise entre parenthèses de moins en moins défendable. Si même un homme aussi accommodant qu'Yvon Vallières, qui n'a jamais eu la moindre tentation souverainiste, commence à s'inquiéter, M. Legault peut difficilement faire comme si de rien n'était.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les étudiants ont à nouveau battu le pavé hier, exhortant le gouvernement à renoncer à la hausse des droits de scolarité. Une centaine d'étudiants provenant du collège Ahuntsic, des cégeps Marie-Victorin, Bois-de-Boulogne, Saint-Laurent et de l'école secondaire Sophie-Barat, ont grimpé sur l'autoroute 40 par la bretelle de la rue Saint-Hubert pour redescendre 20 minutes plus tard par celle d'Iberville. Ils se sont ensuite dispersés. Plus tôt, des centaines d'étudiants en grève de l'Université de Montréal ont manifesté devant le bureau de circonscription du ministre des Finances, Raymond Bachand (notre photo). Enfin, quelque 400 personnes, dont des étudiants du collège Édouard-Montpetit et du cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi que des membres de groupes communautaires de Longueuil ont dénoncé haut et fort la hausse des droits de scolarité sur la Rive-Sud de Montréal.

« Tous étudiants »

Les professeurs offrent un appui de plus en plus important au mouvement étudiant de lutte contre la hausse des droits de scolarité

LISA-MARIE GERVAIS

Un raz-de-marée d'appuis venant des professeurs déferle sur le mouvement d'étudiants en grève qui protestent contre la hausse des droits de scolarité. Ce sont surtout des enseignants des cégeps et des universités, mais aussi des écoles secondaires. «Pour une des rares fois dans l'histoire du Québec, il y a une solidarité syndicale d'envergure entre les corps enseignants, mais aussi avec les élèves», s'est réjoui Mathieu Teasdale, un enseignant de littérature au cégep de Saint-Laurent, membre du groupe Profs contre la hausse, en parlant des appuis syndicaux.

D'éminentes personnalités telles que le sociologue Guy Rocher et le philosophe Georges Leroux ont aussi exprimé leur soutien à la lutte des étudiants, notamment en paraphant un manifeste de 1700 signatures (publié sur notre site Internet). Avec le philosophe Christian Nadeau, ils ont également écrit une lettre ouverte (aussi sur notre site) incitant les professeurs à se manifester davantage dans la lutte contre la hausse et qui développe une analyse sociologique de la «juste part» des étudiants.

Cette idée émane d'un comité spécial «Profs contre la hausse», qui se réunit une fois par semaine depuis le 6 mars dernier pour mettre sur pied des actions à tenir en appui aux étudiants en

grève. Le mouvement des enseignants a grossi de façon exponentielle. «C'est en train de prendre une ampleur qu'on n'avait pas prévue», s'est étonné M. Teasdale.

Ils étaient environ deux cents à la rencontre d'hier qui se tenait au cégep Saint-Laurent, soit deux fois plus qu'à la rencontre d'inauguration au cégep Ahuntsic. Mais cela est loin de traduire l'ampleur du mouvement, croit-il. Les enseignants présents aux réunions — et d'autres qui ont participé via Skype d'ailleurs loin que Gaspé — relaient par la suite dans un blogue (*profscontre-lahauss.org*) et dans les réseaux sociaux les actions qu'ils souhaitent mener. Et ils rivalisent d'imagination.

C'est ainsi qu'une «inauguration symbolique de l'ilot Voyageur» aura lieu samedi à 12h30 et que des «funérailles de l'éducation accessible» se tiendront à la basilique de Québec lundi prochain. Il y aura également une marche familiale en partance du parc Lafontaine, à Montréal, dimanche, où tous, pas seulement les étudiants et les profs, sont invités. «Notre plan d'action général est d'établir des contacts avec la population par des actions qui seront médiatisées», a expliqué M. Teasdale en invitant la population à aller consulter leur site.

« Nous sommes tous étudiants »

Intitulé «Nous sommes tous étudiants», en ré-

férence au slogan de mai 68 en France «Nous sommes tous des juifs allemands», le manifeste pourfend la hausse et appuie le étudiant en grève «dans leur défense démocratique de l'accessibilité aux études universitaires» et leur opposition «à la marchandisation de l'éducation».

«Nous disons à cette jeunesse étudiante qui se tient debout qu'elle n'est pas seule», peut-on lire dans le manifeste rédigé par Benoit Guilmain (collège Édouard-Montpetit), Anne-Marie Le Saux (collège de Maisonneuve) et Stéphane Thellen (cégep du Vieux-Montréal). Le texte dénonce la hausse qui «appauvrit l'éducation» et critique l'attitude gouvernementale qui fait la sourde oreille. «Nous constatons aujourd'hui que la révolution conservatrice mise en place par le gouvernement libéral ne résulte d'aucun débat et qu'elle nous est présentée comme une fatalité.»

40 %

Le pourcentage d'étudiants des niveaux collégial et universitaire en grève générale illimitée au Québec, soit près de 190 000 étudiants sur environ 475 000.

Le Devoir

La CLASSE s'invite à la marche contre la brutalité policière

BRIAN MYLES

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se prépare à une journée mouvementée aujourd'hui alors que des étudiants s'invitent à la marche annuelle du Collectif opposé à la brutalité policière (COBP), un événement qui s'est conclu par du grabuge 13 fois en 15 ans.

La Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) invite ses membres à participer à la marche du COBP à compter de 17h. Le président de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, sera présent pour dénoncer l'utilisation excessive de la force par les policiers lors des manifestations récentes des étudiants à Québec et à Montréal.

Un étudiant, Francis Grenier, a été blessé gravement à un œil, le 7 mars dernier, lors de l'occupation du siège social de Loto-Québec, où se trouvent les bureaux de la CREPUQ.

Selon la CLASSE, il a reçu des fragments d'une grenade assourdissante lancée dans la foule. Deux autres étudiants ont aussi subi des blessures mineures. L'incident fait toujours l'objet d'une enquête interne de la part du SPVM. Selon l'inspecteur en chef de la planification des opérations, Alain Bourdages, il est encore trop tôt pour établir avec certitude la cause des blessures subies par le jeune Grenier.

Armes intermédiaires

Le SPVM utilise les grenades assourdissantes et irritantes pour contrôler les foules lors de manifestations depuis 2008, et il n'a pas l'intention de renoncer à ces armes intermédiaires. C'est à la suite de l'émeute survenue à Montréal-Nord que la police a revu ses modes d'intervention en présence de foules hostiles. Une policière avait alors été atteinte d'une balle à la jambe lors de cet affrontement où les policiers travaillaient avec leurs bâtons télescopiques pour tenter de disperser les émeutiers.

Le SPVM a cru bon de mettre une distance

entre policiers et manifestants que permet l'utilisation de grenades assourdissantes ou irritantes. Ces dispositifs servent à éloigner la foule quand celle-ci refuse d'obtempérer aux ordres. Pour la première fois, le SPVM a fait un long exposé aux médias hier sur le fonctionnement et l'utilité de ces armes intermédiaires.

Les grenades en caoutchouc et les grenades en métal doivent être lancées au-dessus de la tête des manifestants, en principe. Lors de l'implosion, elles génèrent une déflagration importante (jusqu'à 175 décibels) et elles libèrent un irritant chimique (le CS). Elles ne sont pas censées faire de fragments. «Utilisation des grenades, c'est pour éviter justement le plus de blessures possible avant d'en arriver au bâton», a dit M. Bourdages.

Lors de la manifestation du 7 mars, les policiers du SPVM ont utilisé 37 jets d'aérosol CS, 9 grenades de caoutchouc et une grenade métallique afin de disperser les étudiants. Ils bloquaient le siège social de Loto-Québec depuis environ 50 minutes lorsque l'antiémeute a décidé de reprendre le contrôle de la rue. Certains étudiants ont offert une résistance passive, mais d'autres ont lancé des bouteilles en direction des policiers.

L'inspecteur Bourdages a invité le mouvement étudiant à une plus grande collaboration pour éviter la confrontation. Il conseille aux manifestants de se disperser rapidement lorsque les policiers l'exigent, et il invite les organisateurs à fournir l'itinéraire de leurs marches pour des raisons de sécurité. La CLASSE et le COBP refusent tous deux d'accéder à cette demande.

Gabriel Nadeau-Dubois se méfie du SPVM. Il craint de faciliter les arrestations de masse par la police en donnant l'itinéraire des manifestations de la CLASSE. «Ne pas donner le trajet d'une manifestation, c'est un droit protégé par les chartes, mais se servir d'un engin explosif au milieu d'une foule, ce n'est pas un droit», a-t-il dit.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les grenades en caoutchouc et les grenades en métal doivent être lancées au-dessus de la tête des manifestants. Lors de l'implosion, elles génèrent une déflagration importante et elles libèrent un irritant chimique. Elles ne sont pas censées faire de fragments.

Prudence, prévient Montréal

L'administration du maire Gerald Tremblay recommande aux étudiants de ne pas s'associer à la manifestation du Collectif opposé à la brutalité policière qui aura lieu cet après-midi. «Si j'étais les leaders étudiants, je me tiendrais loin de cette manifestation-là, à indiqué hier Claude Trudel, responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville. On va respecter leur droit s'ils veulent s'y joindre, mais il y a des risques parce que ça finit malheureusement toujours par un peu de casse. Je ne voudrais pas que les étudiants, qui manifestent de bonne foi et qui ont un message à passer, soient pris dans une situation qui risque d'être délicate.» Claude Trudel n'a par ailleurs pas voulu condamner l'utilisation par les policiers de grenades assourdissantes même si l'une d'elles a blessé un manifestant la semaine dernière. «On verra ce que l'enquête révélera sur l'incident de la semaine dernière, mais je pense que c'est un moyen qui, théoriquement, et lorsque bien employé, est moins risqué qu'un coup de bâton», a-t-il expliqué.

ACTUALITÉS

VIANDE HALAL

L'abattage rituel heurte les valeurs québécoises, selon le PQ

Québec — L'abattage des animaux de consommation selon les rites religieux «*heurté de plein fouet*» les valeurs québécoises, estime l'opposition péquiste.

Au nom de la santé publique, du bien-être des animaux et du droit des consommateurs, le Parti québécois a exigé hier du ministère de l'Agriculture un portrait complet de l'abattage rituel des animaux pratiqué au Québec.

Le PQ s'inquiète du phénomène de l'abattage rituel — halal ou casher — qui semble prendre de l'ampleur au Québec, souvent à l'insu des consommateurs.

Or les Québécois ont le droit de connaître la nature des produits dans leur assiette, a fait valoir en point de presse le député André Simard, porte-parole du PQ en matière d'agriculture. «*Les gens jugeront s'ils acceptent ou non d'acheter le produit qui a fait l'objet de la bénédiction d'un imam*», a lancé M. Simard.

Pour minimiser la souffrance des bêtes, la norme «*laïque*» prévoit «*l'insensibilisation*» de l'animal — généralement par électrocution ou anesthésie — avant la mise à mort.

Même s'il est légal, l'abattage rituel est d'une autre nature, une nature qui «*heurte de plein fouet*» les valeurs du Québec, a argué le député, vétérinaire de profession. «*Cet abattage implique un rituel, le sectionnement de la gorge et le saignement de l'animal encore vivant [conscient]. Comme vétérinaire, je peux vous dire que ce type d'abattage ne correspond pas, selon moi, aux valeurs du Québec*», a-t-il dit.

Au-delà de la souffrance ani-

male, la saignée «*à froid*» des animaux, notamment des bovins, peut aussi occasionner un risque de contamination pour la santé publique, selon M. Simard. «*Quand l'animal est suspendu pour assurer une bonne saignée, il y a un refluxement, une sortie du tube gastro-intestinal. [...] Or la maladie du hamburger a été identifiée comme provenant du système gastro-intestinal des bovins*», a-t-il relaté.

Douze abattoirs

D'après les données colligées par le PQ, une douzaine d'abattoirs au Québec pratiqueraient la mise à mort rituelle «*en tout ou en partie*» pour accommoder les fidèles des religions juive (casher) ou musulmane (halal).

Le géant Olymel, par exemple, détient depuis deux ans une certification halal pour ses volailles. Son usine de Saint-Damase produit des millions de poulets pour les consommateurs de viande halal. Les volailles sont sanctifiées par un imam.

Mais à l'exception de la prière musulmane, Olymel pratique un abattage tout à fait conforme aux normes en vigueur. «*On ne fait jamais d'abattage à froid, sur aucun de nos animaux*», a assuré un porte-parole de l'entreprise, Richard Vigneault. «*Un imam vient bénir les poulets pour nos clients qui veulent de l'halal, c'est tout. La certification n'a rien changé à nos méthodes d'abattage, reconnues et supervisées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. On a une politique de bien-être animal et les animaux sont insensibilisés avant la saignée.*»

La Presse canadienne

PRÉSIDENTIELLES FRANÇAISES

Charest pratique la « non-ingérence et non-indifférence »

... mais fait l'éloge de Sarkozy

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Jean Charest a beau avoir cultivé une relation étroite avec Nicolas Sarkozy dès son élection en 2007, il a beau avoir été décoré par lui de la Légion d'honneur et l'avoir rencontré à maintes reprises, il n'est pas question pour lui de faire comme la chancelière Angela Merkel et de prendre position en sa faveur dans la campagne présidentielle française.

«*Non, je n'ai pas l'intention de soutenir quiconque dans la campagne présidentielle*», a-t-il confié au terme d'une visite de trois jours en France surtout consacrée à la Francophonie. Cela n'a pas empêché le premier ministre de se tenir informé des derniers développements de la campagne à 40 jours du premier tour de scrutin et alors même que la lutte se corse au premier tour, même si les sondages donnent toujours les socialistes largement gagnants au second.

Mardi, le premier ministre a rencontré à huis clos les représentants des deux principaux candidats. Il s'est entretenu avec Pierre Moscovici, directeur de la campagne du socialiste François Hollande. Il a aussi rencontré l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin, un vieil ami du Québec qui fait campagne avec le président sortant.

«*Évidemment, on ne va pas se mêler de la campagne présidentielle*», précise le premier ministre. «*Mais on s'y intéresse parce que nos intérêts aussi à plus long terme dans notre relation avec la France vont être façonnés par le*



PHILIPPE WOJAZER REUTERS

Même s'il a rencontré Nicolas Sarkozy à plusieurs reprises (ici lors d'une visite à Paris en juin 2010), Jean Charest a refusé de prendre position en sa faveur dans la présente campagne présidentielle française.

résultat de l'élection.» Au fond, Jean Charest pratique «*la non-ingérence et la non-indifférence*» à l'égard de la politique française, nous a confié en souriant un proche du premier ministre.

Un éloge

Aussitôt dit, aussitôt fait. Alors qu'il venait de prononcer une conférence sur la politique internationale du Québec à l'Institut français des relations internationales (IFRI), le premier ministre québécois n'a pas hésité à se lancer dans un éloge du président Nicolas Sarkozy.

«*Il faut rendre à César ce qui revient à César*», dit Jean Charest. «*Monsieur Sarkozy a été pour nous un interlocuteur important qui a beaucoup appuyé et soutenu le projet de mobilité de main-d'œuvre et il faut le reconnaître. Nous avons beaucoup apprécié son leadership politique, parce que sur une affaire comme ça, ça prend une volonté*

politique soutenue et très forte et donc, nous l'apprécions.»

Dès octobre 2008, Nicolas Sarkozy avait signé avec Jean Charest une entente sur la mobilité de la main-d'œuvre facilitant la reconnaissance mutuelle des diplômes et compétences. On se rappellera aussi qu'en février 2009, Nicolas Sarkozy avait été le premier président français depuis De Gaulle à répudier la politique traditionnelle de «non-ingérence et non-indifférence» de la France à l'égard du Québec. Une politique officielle qui pourrait renaître de ses cendres si le candidat socialiste était élu en mai prochain, puisqu'elle est inscrite noir sur blanc dans le programme du parti de François Hollande.

Hier, devant une centaine de Français et de Québécois réunis à l'IFRI, Jean Charest a longuement vanté le fonctionnement du fédéralisme canadien. Il a tracé

un parallèle entre la situation canadienne et «*le choix d'une construction européenne et d'une souveraineté partagée*». Le premier ministre a en effet insisté sur le fait que, si le Canada avait le pouvoir de signer les traités internationaux, le Québec conserverait celui de les appliquer ou pas dans ses domaines de compétences. Même si le mot «*fédéralisme*» a des acceptions diverses de part et d'autre de l'océan, «*les Européens [...] s'intéressent beaucoup au Canada*», dit Jean Charest. «*Ils voient le Canada comme étant non pas un modèle parfait, mais un modèle qui fonctionne*».

Le premier ministre québécois a aussi évoqué l'appel lancé dimanche dernier par le président Sarkozy pour un Buy European Act qui, à l'image du Buy American Act, obligerait les États européens et les entreprises subventionnées à acheter des produits fabriqués en Europe. Il n'a cependant pas indiqué quelles conséquences pourrait avoir cette volte-face de la France sur les négociations de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne qui ne sont toujours pas conclues.

À la fin de sa conférence, Jean Charest a dû répondre à une question sur l'augmentation des droits de scolarité au Québec. Celle-ci venait d'Émile Grenier, un étudiant québécois qui fait une maîtrise en histoire à la Sorbonne. Ces trois derniers jours, les étudiants québécois en France n'auront d'ailleurs guère laissé de répit à Jean Charest.

Correspondant du Devoir à Paris

du 15 au 25 mars!

nous payons les taxes sur les vestes et manteaux softshells

À l'achat d'un softshell, Chlorophylle paye pour vous l'équivalent des deux taxes!

Montréal
141A, Avenue Atwater

Montréal
1567, rue St-Denis

Laval
2280, aut. Chomedey
Méga Centre Notre-Dame

Outlet
St-Sauveur-des-Monts
100, rue Guidon, suite D

chloro
depuis 30 ans
phylle
www.chlorophylle.com

ACTUALITÉS



BEN NELMS REUTERS

Thomas Mulcair

NPD

Coup de pouce à Mulcair

MARIE VASTEL

Ottawa — Plusieurs centaines de votes pourraient échoir à Thomas Mulcair quand les néodémocrates se choisiront un nouveau chef dans 10 jours. L'un des candidats, le méconnu Martin Singh, invite en effet ses partisans à apposer, comme lui, le nom du député montréalais comme leur deuxième choix dans ce vote préférentiel.

«J'ai pris une décision personnelle, et cette décision est de marquer Thomas Mulcair comme mon deuxième choix. Et nous avons commencé à communiquer cela par le biais de ma campagne à mes supporteurs», a confirmé l'homme d'affaires néo-écossais sur les ondes de CBC hier.

M. Singh a nié avoir abandonné la course et formé une alliance secrète avec le camp du Québécois. Il souhaite toujours remporter la chefferie. «Si ce ne peut être moi, alors je veux m'assurer que ce soit quelqu'un qui a des idées de politiques très près des miennes», a-t-il expliqué.

La rumeur circulait depuis quelques jours, l'ancien directeur de campagne de M. Singh dans l'Ouest, Sukh Johal, ayant indiqué à La Presse canadienne qu'il était maintenant benévole pour le camp de M. Mulcair et qu'il encourageait les partisans de M. Singh à appuyer le Montréalais à titre de second choix. Voilà que M. Singh est venu corroborer qu'il adopte la même démarche dans une déclaration publiée sur son site Internet. Dans l'entourage de M. Mulcair, on s'est dits «fiers» de cet appui, mais on dément une alliance entre les deux clans.

Les néodémocrates choisiront leur prochain chef au terme d'un vote préférentiel. Il est anticipé que la majorité des quelque 128 000 militants indiqueront leurs choix avant le congrès des 23 et 24 mars, à Toronto. Ils sont invités à placer les candidats dans leur ordre de préférence, du premier au septième. Lorsqu'un candidat sera éliminé de la course, les deuxièmes choix de ses partisans seront répartis parmi les aspirants toujours en lice, jusqu'à ce que l'un d'entre eux décroche plus de 50 % des voix. Martin Singh risque d'être écarté rapidement, s'étant classé dernier dans des sondages internes menés par les campagnes.

Parmi les 38 735 membres en Colombie-Britannique, 4500 auraient été recrutés par le camp de M. Singh, selon M. Johal. M. Singh a quant à lui indiqué au *Vancouver Sun* avoir vendu environ 10 000 cartes de membre. Dans les coulisses, on estime cependant que ces chiffres sont exagérés. Il reste que, si les partisans de M. Singh suivent son conseil, M. Mulcair pourrait récolter quelques milliers de votes au pays.

Le Devoir

Des fleurs pour Turmel

La chef par intérim du NPD a présidé sa dernière réunion de caucus hier, et c'est avec des fleurs et une photo de groupe que ses collègues l'ont fêtée. Puisque la Chambre fera relâche la semaine prochaine, Nicole Turmel en est à ses derniers jours de chef intérimaire. Elle a reconnu que la chefferie avait été un défi — elle qui s'y est retrouvée de façon prolongée à la suite du décès soudain de Jack Layton — et s'est dite soulagée de redevenir bientôt simple députée, même si cela lui laisse un «pincement au cœur».

F-35: Harper dit avoir mal été compris

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper a tenté hier de reculer sur ses propos passés en soutenant que jamais il n'avait laissé entendre que le Canada était à l'abri d'une éventuelle augmentation du prix des avions de chasse F-35. Il estime que ses propos en campagne électorale ont été mal compris.

Le chef intérimaire libéral, Bob Rae, a interrogé hier en Chambre le premier ministre concernant des propos qu'il a tenus en plein blitz électoral 2011. Alors que les médias faisaient de plus en plus souvent état d'une hausse prévue du coût unitaire des avions militaires, M. Harper avait défendu la détermination de son gouvernement d'en acheter 65. Il avait déclaré: «Beaucoup des coûts de développement à propos desquels on lit aux États-Unis... le contrat que nous avons signé nous met à l'abri de toute augmentation de ce genre de coût.» Tout le monde avait interprété ses paroles comme une garantie que le coût unitaire ne dépasserait pas les 75 millions de dollars prévus. Tout le monde avait tort, semble-t-il.

«À cette époque, je faisais référence au protocole d'entente», a soutenu M. Harper hier.

Contrat et protocole d'entente ne sont pas synonymes dans



CHRIS WATTIE REUTERS

Stephen Harper a affirmé hier qu'il faisait allusion au protocole d'entente concernant les F-35 et non à un contrat d'achat lors de la dernière campagne électorale.

le dossier des F-35. Le Canada et huit autres pays ont signé un protocole d'entente pour concevoir et développer un avion de chasse de nouvelle génération. Ce protocole n'oblige personne à en acheter. Il faudra, pour cela, signer un contrat et le Canada n'en a pas encore signé.

Une tromperie

Les partis d'opposition cherchent à mettre en lumière ce qu'ils considèrent comme être

la tromperie des conservateurs dans ce dossier. Pendant des années, lorsqu'ils ont demandé au gouvernement de reconsidérer l'achat des avions à cause de leur coût élevé, M. Harper et ses troupes ont laissé entendre que le Canada avait déjà signé un contrat et qu'il serait coûteux de le répudier. Maintenant que le gouvernement veut faire marche arrière, il souligne à gros trait l'inexis-

tence d'un tel contrat et accuse l'opposition d'ignorance.

«Le premier ministre a dit au peuple canadien le 8 avril 2011 que le gouvernement canadien était exempt de toute préoccupation quant à une escalade des coûts, a lancé Bob Rae. Il a dit que le gouvernement canadien a signé un contrat qui garantit un prix fixe de 75 millions de dollars. C'est ce que le premier ministre du Canada a dit au peuple canadien pendant une campagne électorale. Vous voulez parler de fraude électorale? [...] C'est incroyable qu'on le laisse s'en tirer comme ça. Nous ne le laisserons pas s'en tirer comme ça.»

M. MacKay a déjà déclaré à la Chambre des communes que «l'annulation de la transaction d'acquisition des F-35 coûterait jusqu'à 1 milliard de dollars au Canada», établissant une adéquation avec l'annulation du — véritable — contrat d'acquisition d'hélicoptères EH-101 par le gouvernement libéral de Jean Chrétien en 1993.

Mardi, en comité parlementaire, le ministre de la Défense Peter MacKay et son ministre associé, Julian Fantino, ont indiqué que l'achat de ces avions était désormais incertain.

Le Devoir

EN BREF

Gare aux crimes contre les aînés

Ottawa — Le gouvernement conservateur entend remplir une promesse électorale aujourd'hui en déposant un projet de loi en matière de justice s'attaquant à la «maltraitance des aînés». C'est encore une fois le ministre de la Justice, Rob Nicholson, qui le parrainera. En campagne, les conservateurs avaient promis de modifier le Code criminel pour ajouter la vulnérabilité due à l'âge comme facteur aggravant à prendre en considération au moment de déterminer la peine. Un criminel s'attaquant à une personne âgée serait donc susceptible de recevoir une sentence plus lourde. Au même moment, le Nouveau Parti démocratique déposera un projet de loi d'initiative parlementaire, lui aussi pour «protéger les aînés». Il prévoira l'inscription automatique des personnes âgées au Supplément du revenu garanti. Pour l'instant, il faut en faire la demande et un oubli n'est que partiellement réversible. Des études suggèrent qu'un aîné canadien sur 10 subit une sorte ou une autre d'agression, bien que la majorité des cas ne soient pas signalés, notamment parce que les victimes estiment ne pas avoir besoin d'aide. — *Le Devoir et La Presse canadienne*



Une taxe de 400 \$ par famille pour la santé, c'est une pilule difficile à avaler!

Nous croyons que c'est carrément injuste de taxer toutes les familles sans tenir compte des revenus des Québécois. Le Parti Québécois s'engage à abolir cette taxe injuste imposée par Jean Charest.

pq.org



PARTI QUÉBÉCOIS

CHANGEONS LA POLITIQUE

ACTUALITÉS

COMPTEURS
INTELLIGENTSHydro fait
connaître
le prix
d'un refusLOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Ça coûtera sensiblement plus cher aux clients d'Hydro-Québec qui ne veulent pas avoir de compteurs intelligents chez eux.

En effet, les personnes qui ne voudront pas de cet équipement, qui émettra des radiofréquences au moins 1500 fois par jour, devront acquitter des frais initiaux de 98 \$ et des frais de 17 \$ par mois pour un relevé manuel de leur compteur.

Jusqu'ici, le relevé manuel ne coûtait rien et était effectué tous les deux mois seulement.

Inspiration californienne

Hydro-Québec justifie sa position, qui s'inspire de celle adoptée par la Californie pour réduire au minimum le nombre de personnes qui choisissent cette option, en soutenant que «ces frais assureront que l'exercice de l'option de retrait par un client est sans incidence sur l'ensemble de la clientèle, à l'instar de la pratique généralement adoptée à cet égard».

C'est ce que la société d'État a fait savoir hier en dévoilant les modalités de retrait qu'elle propose à la Régie de l'énergie à l'intention des personnes qui souffrent d'hypersensibilité aux radiofréquences ou à celles qui ne voudraient pas de ces émetteurs-récepteurs en application du principe de précaution. La société d'État semble avoir écarté totalement l'hypothèse, plus économique, d'un rattachement des compteurs sans émissions au réseau téléphonique pour qu'ils fassent rapport par eux-mêmes une fois par mois, sans frais.

Pour la société d'État, ses émetteurs-récepteurs sont sécuritaires et répondent aux exigences de Santé Canada et du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les adversaires de cette solution font valoir que les deux ministères se retranchent derrière des normes désuètes par rapport aux impacts biologiques que plusieurs études attribuent aux radiofréquences.

Le Devoir

Aide internationale: les organismes québécois
dénoncent l'a priori politique de l'ACDI

CLAUDE LÉVESQUE

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), qui rassemble 65 de ces groupes, accuse le gouvernement Harper de vouloir imposer son idéologie et ses priorités politiques dans l'octroi de subventions par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Pour illustrer sa thèse, l'AQOCI note que le gouvernement conservateur exige des organismes souhaitant accéder au nouveau «Fonds pour la résilience climatique en Afrique» qu'ils présentent des projets qui «soutiennent et adhèrent aux politiques et aux engagements nationaux et internationaux du Canada». Hugo Séguin, spécialiste

en politique environnementale à Équiterre, un organisme membre de l'AQOCI, a vu dans cette nouvelle phraséologie une «porte ouverte à l'ingérence politique» dans le processus d'évaluation des projets de coopération internationale, lors d'une conférence de presse hier.

Les organismes québécois ont reçu la portion congrue des projets retenus par l'ACDI en décembre dernier, soit 11,2 % du financement total, alors que le Québec représente 23 % de la population du Canada, a par ailleurs dénoncé l'AQOCI. Un seul de ses organismes membres a vu un projet retenu par l'agence fédérale.

Nouveaux venus

L'AQOCI a déploré aussi le

fait que des organismes ayant fait leurs preuves ont été écartés des choix de l'ACDI au profit de nouveaux acteurs, dont un certain nombre d'organisations religieuses conservatrices originaires de l'Alberta, et même une fondation mise sur

«L'intention ferme du gouvernement conservateur est de museler les groupes de la société civile»

le pied par un consortium de sociétés minières.

«La crédibilité de nos organisations se trouve réduite, car nous sommes obligés de dire à nos partenaires du Sud que nous ne savons pas si le financement sera au rendez-vous», a signalé

Gervais L'Heureux, directeur général de l'AQOCI.

Selon l'association, l'ACDI a également gelé le financement des activités de sensibilisation publique et de plaidoyer.

«On ne croit pas au hasard. Bon nombre de ces organisations [dont les projets ont été écartés] se prononcent sur les dépenses militaires, sur le droit des Palestiniens d'avoir un pays, ou critiquent le gouvernement canadien. L'intention ferme du gouvernement conservateur est de museler les groupes de la société civile», a déclaré hier Denis Labelle, président de l'AQOCI.

L'ACDI a cessé de financer les projets qui concernent les droits de la personne, dont le droit des travailleurs, a dénoncé Michèle Asselin, coordonnatrice du Centre international de solidarité ouvrière (CISO). «Depuis 2010, aucun projet présenté par des organisations syndicales au Québec ou au Canada n'a reçu de financement», a-t-elle précisé.

Denis Labelle reconnaît que les organismes de coopération internationale ont l'habitude de s'autocensurer par crainte de perdre leur financement public. «Pour nous, c'est fini cette idée voulant qu'il ne faille pas mordre la main qui nous nourrit», a cependant annoncé le président de l'AQOCI.

Le Devoir

Des arguments pour l'utilisation
de la biomasse forestièreUne étude conclut que son utilisation pour le chauffage
aurait des avantages environnementaux et économiquesLOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Le Québec pourrait réduire de façon importante ses émissions de gaz à effet de serre et ses importations de pétrole et de gaz tout en créant des milliers d'emplois et en suscitant des milliards en investissements nouveaux s'il se dotait d'une stratégie visant à stimuler l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage des institutions, commerces et industries, voire des résidences.

C'est ce qu'affirme une étude rendue publique hier par la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF), qui a l'appui sur cette question de la Fédération québécoise des municipalités, de Solidarité rurale, de Nature Québec, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et du Réseau des ingénieurs du Québec.

Plusieurs villes ont expérimenté avec succès cette nouvelle filière, y compris l'hôpital d'Amqui, totalement chauffé désormais avec les résidus de l'exploitation forestière locale.

Selon l'étude de la FQCF, qui analyse quatre scénarios d'utilisation de la biomasse forestière à des fins de chauffage, le Québec, ses entreprises et ses institutions pourraient économiser jusqu'à 467 millions par année en achats de combustibles fossiles si on les remplaçait, selon le scénario le plus ambitieux, par des copeaux ou des granules. En 2035, compte tenu de l'augmentation des coûts prévisibles de ces combustibles, l'économie pourrait atteindre le milliard de dollars par année.

La fabrication de ces granules et copeaux n'exigerait pas de couper des forêts. Les industriels qui fabriquent des produits de biomasse — on en compte six au Québec — utilisent une partie des branches et des têtes d'arbres, laissées sur place par les forestiers.

Le gain environnemental serait encore plus important, selon les porte-parole de ces différents organismes, si on utilisait cette biomasse à des fins de chauffage à moins de 100 km des lieux de récolte, question de minimiser l'impact des transports.

Controverse scientifique

Même s'il y a une controverse scientifique sur la question, il est généralement accepté que l'utilisation de la biomasse forestière est «carbon neutre» sur le plan environnemental. En somme, le car-

bone émis au moment de la brûler, ce qui est vrai aussi pour le bois de chauffage, équivaut à celui qui serait émis lors de la décomposition naturelle en forêt. Il faut par contre que le temps de captage du carbone par la forêt de remplacement soit relativement rapide pour que l'équation donne un résultat neutre. On peut y arriver à certaines conditions que l'Europe, par exemple, a commencé à réglementer, contrairement à ici où les normes d'exploitation sont volontaires. Quant aux rejets atmosphériques, Québec a amélioré quelque peu ses normes, mais elles demeurent très loin de celles de l'Europe, où cet aspect de la santé publique est jugé primordial.

Selon l'étude de la FQCF, le Québec dispose de 6,4 millions de tonnes métriques de biomasse par année. Mais il n'en utilise que 22,6 %. Environ 80 % de cette production s'en allait aux États-Unis ou en Europe, laquelle a des politiques de réduction des gaz à effet de serre beaucoup plus musclées. Mais le resserrement des bilans carbone, qu'alourdit le transport sur de longues distances, ainsi que la volonté des gouvernements étrangers d'encourager leurs producteurs locaux, ont réduit radicalement nos exportations ainsi que la trop forte valeur du dollar canadien, dopé à la hausse par l'industrie des sables bitumineux.

L'intérêt d'un recours massif à la biomasse forestière, a expliqué Jocelyn Lessard, directeur de la FQCF, c'est de stimuler en région l'emploi et les investissements partout, comme le démontre son étude.

Le Devoir

Valides ou pas,
les compensations
pour destruction
des milieux humides?LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a fait savoir hier qu'il étudie toutes les hypothèses pour faire échec à un jugement rendu lundi par la Cour supérieure, qui a invalidé le système de compensations exigé par Québec pour les interventions des promoteurs dans des milieux humides.

Le ministre a fait savoir par communiqué «que le jugement fait l'objet d'une analyse afin de déterminer quelles suites y seront données».

Le juge Martin Dallaire de la Cour supérieure a donné raison à la société Les Atocas de l'étable qui demandait de faire annuler les compensations exigées par le ministère pour lui octroyer un certificat d'autorisation pour détruire un milieu humide afin d'y installer une production de canneberges. Le magistrat estime dans son jugement que les exigences du ministère sont contraires au droit de propriété de cette société, un droit garanti par la Charte, et que c'est une «directive», soit une règle interne à l'usage des fonctionnaires, qui fonde l'exigence de compensations du gouvernement.

Or, estime le juge Dallaire cette «directive» interne n'a aucune valeur légale, de sorte que l'exigence du ministère est illégale ainsi que toutes ses demandes de compensations auprès d'autres promoteurs depuis cinq ans.

Selon M^e Jean-François Girard, président du Centre québécois du droit de l'environnement,

«ce jugement ne fait que confirmer ce que tous les juristes disent depuis longtemps: la directive interne du ministère sur les milieux humides n'a pas de force légale; ce n'est ni une loi, ni un règlement. Par conséquent, le ministère ne peut exiger des compensations qui ne sont pas prévues à la loi ou dans un règlement. Ce jugement remet donc en question toute l'approche du ministère en matière de milieux humides depuis 2006 et qui reposait, à ce jour, principalement sur le principe de la «compensation» obtenue suite à une «négociation» arbitraire et discrétionnaire avec le demandeur. Nous estimons que ce jugement est également la conséquence de l'indécision et du laisser-faire du gouvernement libéral depuis le départ du ministre Mulcair, qui avait notamment travaillé sur l'adoption d'un règlement concernant les milieux humides. Il appert qu'à l'époque, les ébauches du projet de règlement auraient déplié au monde de la construction; on connaît la suite...»

Pour Guy Garand, directeur du CRE de Laval: «Jusqu'à maintenant, le MDDEP s'est montré très complaisant à l'endroit des demandes des municipalités, promoteurs, développeurs et entrepreneurs pour construire dans les milieux humides. Le gouvernement du Québec ne peut plus agir de la sorte en se fermant les yeux et en laissant se poursuivre la destruction des milieux humides au nom des développements routier, résidentiel, commercial et industriel.»



Pierre Arcand

Le Devoir

PARCE QUE
j'aime
LE SAVOIR**80^e** Congrès
de l'AcfasDU 7 AU 11 MAI 2012
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

L'état de la mode contemporaine · Plan Nord 2.0 · les faces cachées de la sérotonine apocalypse(s) et imaginaires de la fin · **des** maladies lipidiques à l'obésité **recherches** sur le bilinguisme et le multilinguisme : un partage du savoir logiques, trajectoires et processus d'engagement **dans** la vie quotidienne chimie verte et catalyse · **la** négociation au sein des couples · l'humour, reflet de la société autopsie du zombie · écosystèmes, biodiversité et changements climatiques

Francophonie, légitimité et devenir

PLUS DE 3500 COMMUNICATIONS AU PROGRAMME !

Inscrivez-vous à tarif réduit
avant le 31 mars 2012

Association internationale pour le savoir

www.acfas.ca



#Acfas

Développement
économique, innovation
et exportation
QuébecCentre de dépôt et placement
du Québec

RADIO TELEVISION INTERNET

Bio-K+ présente

EXPO
manger santé et vivre vert15^e édition
MONTRÉAL
16-17-18 mars
au Palais des congrès
Vendredi : 11 h à 20 h Samedi : 10 h à 18 h Dimanche : 10 h à 17 h12^e édition
QUÉBEC
24-25 mars
au Centre des congrès
Samedi : 10 h à 18 h Dimanche : 10 h à 17 h

Alimentation saine

Écologie

Santé globale

Exposants
Conférences
Dégustations
Demos culinaires

Entrée : 12 \$ Aînés et étudiants : 10 \$ Gratuit pour les 16 ans et -

www.expomangersante.com



ACTUALITÉS

Bixi devrait faire ses frais cette année

Le système de vélo en libre-service montréalais a annoncé hier la signature d'un contrat avec Chicago

JEANNE CORRIVEAU

Déficitaire depuis son implantation, le système montréalais de vélo en libre-service Bixi devrait faire ses frais en 2012. C'est ce qu'a soutenu hier le maire Gerald Tremblay alors qu'il annonçait l'obtention d'un contrat pour Bixi à Chicago.

Les Bixi rouleront dans les rues de Chicago à la fin de l'été. Le maire de Chicago, Rahm Emanuel, a fait savoir hier que son administration avait choisi la Société de vélo en libre-service (SVLS) et son partenaire américain Alta Bicycle Share pour le déploiement d'un service de vélos dans sa ville. Le contrat, d'une valeur de 15 millions, prévoit la fourniture de 3000 vélos et l'implantation de 300 stations pour 2012 ainsi que l'ajout de 1000 vélos et de 100 stations supplémentaires en 2013.

Selon le président du conseil d'administration de la SVLS, Roger Plamondon, la décision de la Ville de Chicago vient confirmer que Bixi est le «meilleur système de vélo en libre-service au mon-

de». Bixi a ainsi écarté son principal concurrent nord-américain, B-Cycle, qui exploitait déjà un service de vélos à Chicago.

Il s'agit de la sixième ville américaine à opter pour le système Bixi, après New York, Washington, Boston, Minneapolis et Chattanooga. Et la SVLS ne compte pas s'arrêter là. Les Bixi roulent déjà à Londres, à Melbourne, à Toronto, à Ottawa et à Gatineau, mais d'autres villes, comme Copenhague et Vancouver, s'y intéressent aussi, a indiqué M. Plamondon.

Les exigences de Québec

Tôt ou tard, Montréal devra freiner ses ambitions puisque le gouvernement du Québec a exigé que la Ville et la SVLS se départent du volet international de Bixi, la Loi sur les cités et villes interdisant aux municipalités de se livrer à des activités commerciales. Hier, le maire Tremblay ne semblait pas pressé de se conformer à la demande de Québec. «Notre priorité, c'est de continuer à créer de la valeur pour Bixi. Quant aux autres enjeux, on



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La nouvelle saison de Bixi à Montréal débutera le 15 avril prochain.

en discutera au moment opportun», s'est-il borné à dire.

L'an dernier, le conseil municipal avait dû voler au secours de la SVLS et donner son aval à un plan de sauvetage de 108 millions pour le finan-

cement d'un prêt de 37 millions et la garantie d'une marge de crédit de 71 millions. «C'est un investissement au retour illimité. La preuve, c'est que la SVLS paie 500 000 \$ par année», a commenté le maire, qui soutient que la dette de la SVLS atteint maintenant 34,5 millions.

Mais, à la lumière des prévisions budgétaires que la SVLS a soumises hier au comité exécutif, le Bixi montréalais devrait générer suffisamment de revenus pour faire ses frais cette année. Il s'agirait d'une première depuis l'implantation de Bixi en 2009. «L'objectif que nous avons, c'est que ce système puisse s'autofinancer», a dit le maire.

La nouvelle saison de Bixi à Montréal débutera le 15 avril prochain. L'an dernier, 4,2 millions de déplacements avaient été enregistrés, mais le maire souhaite que le cap des cinq millions de déplacements soit franchi en 2012. Westmount et Longueuil permettront aux vélos Bixi d'étendre leur territoire.

Le Devoir

Le père de Julie Surprenant témoigne

Laval — Michel Surprenant, le père de Julie, avait été averti en 2006 que Richard Bouillon en était à ses derniers jours, mais la Sûreté du Québec lui a interdit d'entrer en contact avec le présumé meurtrier de sa fille.

C'est ce que M. Surprenant a raconté hier, au palais de justice de Laval, au deuxième et dernier jour des audiences de l'enquête de la coroner Catherine Rudel-Tessier sur la disparition de l'adolescente, survenue en 1999.

Critiquant cette décision prise par les autorités à l'époque, M. Surprenant a expliqué qu'il voulait voir Richard Bouillon pour essayer de lui soutirer des aveux avant qu'il meure.

«Si j'avais été à la SQ, j'aurais laissé tomber les procédures habituelles, a-t-il raconté. Dans l'état où il [Bouillon] était, je suis sûr qu'il m'aurait parlé et on m'a refusé ça. Ça m'a extrêmement contrarié», a rappelé M. Surprenant, ému, à la fin des audiences.

Mardi, les témoignages d'une infirmière auxiliaire et d'une préposée aux bénéficiaires avaient permis d'apprendre que Richard Bouillon, le seul véritable suspect de l'enlèvement et du meurtre de Julie Surprenant, selon la SQ, aurait avoué ses crimes au moins quatre fois sur son lit de mort avant de succomber à un cancer, en 2006. Ces aveux n'ont toutefois pas été signalés publiquement avant l'année dernière.

A plusieurs reprises alors qu'il était questionné par son avocat, M^{re} Marc Bellemare, M. Surprenant a remis en question la notion du secret professionnel, qui, apparemment, protège toute information venant d'un patient. M^{re} Bellemare a suggéré à la coroner de formuler une recommandation visant à clarifier la définition du secret professionnel. «Ça prendrait une obligation dans la loi qui forcerait le personnel soignant et du milieu carcéral à dénoncer toute information de nature criminelle.»

Pendant son témoignage, M. Surprenant a par ailleurs dit qu'il ignorait que le présumé meurtrier de sa fille, qui était un voisin de la famille, avait à son actif plusieurs délits sexuels commis à l'endroit de mineurs. «Avoir su, j'aurais immédiatement cassé le bail», a confié le père de Julie Surprenant.

La Presse canadienne



Des fleurs ont été déposées hier près du lieu du tragique accident.

DENIS BALIBOUSE REUTERS

La Suisse et la Belgique unies dans l'émotion

Un accident d'autocar coûte la vie à 28 personnes, dont 22 enfants

MARIE NOËLLE BLESSIG

Sion — Le dramatique accident d'autocar en Suisse qui a coûté la vie à 28 personnes, dont 22 enfants scolarisés en Belgique au retour de joyeuses vacances de neige, a semé la consternation en Suisse et plongé la Belgique dans le deuil. «Il n'y a pas de mot pour exprimer la douleur» que l'on ressent lorsqu'on perd un enfant, a déclaré Elio di Rupo, le premier ministre belge, venu sur place rencontrer les autorités suisses et reconforter les familles des victimes.

L'autocar avait quitté Val d'Anniviers, dans le canton du Valais, mardi vers 21h, pour rentrer en Belgique. Il était près de 21h15 lorsqu'il s'est engagé sur l'autoroute A9 en direction de Lausanne, près de Sierre, dans le Valais.

Il a pénétré dans un tunnel autoroutier dans lequel la vitesse est limitée à 100 km/h et, pour une raison encore inconnue, il a heurté la bordure droite de la chaussée puis percuté frontalement un mur de béton.

Les causes de l'accident n'ont pas encore été déterminées, et une enquête est en cours, a indiqué le premier procureur du canton, Olivier Elsig. Trois hypothèses sont évoquées: un défaut technique du car, un malaise du chauffeur et une erreur humaine.

Selon le D^r Jean-Pierre Deslarzes, médecin-chef urgentiste du canton, trois blessés, dans un «état sérieux et inquiétant», ont été transférés à l'hôpital universitaire de Lausanne.

Les autres enfants blessés ont été transférés dans les hôpitaux de Sion, de Sierre, de Viège, de Martigny et à l'hôpital de l'île de Berne.

Parmi les blessés, deux personnes sont encore en cours d'identification, 22 familles sur 24 ont été avisées.

Les enfants portaient leurs ceintures de sécurité, ont indiqué les autorités.

Une dizaine de parents sont arrivés hier soir à l'hôpital de Sion pour voir leurs enfants. Le visage grave et les traits tirés, ils se sont refusés à toute déclaration aux journalistes présents.

Des cellules de crise ont été mises en place et une chapelle ardente a été ouverte.

Un spectacle d'horreur

Dans des témoignages particulièrement poignants, des sauveteurs ont raconté l'horreur. «Ce qu'on entend d'abord, quand on arrive au car accidenté, ce sont les cris des enfants; cela ne peut pas se raconter», a déclaré ainsi Alain Rittiner, président de l'association valaisanne des ambulanciers.

M. Rittiner a indiqué qu'il ne pouvait «pas décrire» le spectacle d'apocalypse auquel il a été confronté. «En entendant les cris, les sauveteurs ont eu un choc; ils sont aguerris, mais c'est au-delà de ce qu'on peut imaginer», a-t-il dit.

«C'est toujours difficile quand il y a un accident, mais quand il y a des enfants, il y a un aspect émotionnel très difficile à gérer pour les sauveteurs, qui ont été traumatisés par ce qu'ils ont vu: des enfants blessés, des enfants mutilés et des morts», a ajouté le D^r Deslarzes.

Fermée dans les deux sens après l'accident, l'autoroute a été rouverte à la circulation vers 8h hier matin. L'autocar accidenté, une épave complètement déformée, a été évacué.

La présidente de la Confédération helvétique, Eveline Widmer-Schlumpf, s'est également rendue sur place pour exprimer sa sympathie, «en tant que mère de trois enfants», aux familles des victimes et son soutien aux sauveteurs.

Auparavant, M. di Rupo a évoqué un «jour tragique» pour toute la Belgique et décrété un deuil national.

Deux autres autocars accompagnaient celui qui a été accidenté. Ils n'ont pas été impliqués dans le drame et ont pu continuer leur route pour la Belgique.

Cet accident d'autocar est le plus meurtrier survenu en Suisse depuis 30 ans, après celui de Pfäffikon, près de Zurich, en 1982, qui avait fait 39 morts.

Agence France-Presse

La conspiration du viol selon Jane Doe

CAROLINE MONTPETIT

Une femme est violée toutes les 17 minutes au Canada. Neuf fois sur dix, elle ne porte pas plainte. Lorsqu'elle le fait, elle risque fort de ne pas être entendue. Seulement 5 % des violeurs sont en effet condamnés au bout du processus juridique. En moyenne, leur peine sera de moins de deux ans de prison, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas incarcérés dans une prison fédérale.

Ce sont en tout cas les chiffres qu'avancait hier Jane Doe, comme on appelle cette femme de Toronto, violée dans son propre lit par un violeur en série en 1986, qui a poursuivi la police de Toronto et obtenu gain de cause pour négligence et discrimination basée sur le sexe, dans le cadre de l'enquête qui a mené à la condamnation de son violeur. Activiste, elle donnait hier, à l'Université Concordia, une conférence sur la question du viol et sur ce qu'elle estime être une «collusion» de la police, du monde juridique, des médias et même du monde médical dans ce domaine.

«La police dira que de 19 à 20 % des plaintes pour viol mènent à des condamnations, mais elle ne tient pas compte de toutes les causes qui sont abandonnées parce que la femme retire sa plainte, par exemple, ou parce qu'on n'a pas pu établir de preuves.» On sait qu'un nombre important de femmes sont violées par quelqu'un qu'elles connaissent.

«Il y a un mythe qui veut qu'une femme qui porte plainte pour viol sera bien reçue et bien défendue par la police. C'est un mythe», dit-elle.

Selon elle, avant de décider s'ils porteront ou non des accusations contre le violeur, les procureurs se demanderont s'ils ont la moindre chance de gagner leur cause. «Ils vont se demander si les plaignantes ont un casier judiciaire, si ce sont des travailleuses du sexe, si ce sont des réfugiées, si ce sont des immigrantes», dit-elle.

Par ailleurs, pour prouver hors de tout doute qu'un viol

L'activiste dénonce ce qu'elle estime être une «collusion» de la police, du monde juridique, des médias et même du monde médical au sujet du viol

à eu lieu, la femme violée doit subir un examen médical douloureux à l'intérieur des 72 heures qui suivent le viol. Ensuite, si la cause se rend jusqu'à un tribunal, des avocats de la défense du violeur tenteront de discréditer la femme, entre autres en fouillant son passé.

Quant aux universités, Jane Doe les accuse de camoufler les statistiques montrant qu'un nombre élevé de viols sont perpétrés sur leurs campus.

«Plusieurs groupes demandent à ce que des centres s'occupant d'agressions sexuelles soient ouverts dans les universités. Il y a un mouvement qui en demande un à l'Université Concordia, un autre qui en réclame un à l'Université de York. Mais les universités considèrent que ce genre de centres n'est pas bon pour les affaires», dit-elle.

Quant aux médias, Jane Doe considère qu'ils n'ont pas intérêt à décourager le viol, puisque les faits divers participent à leurs ventes.

Le Devoir

Congédié ?
Voyez
François Gendron
AVOCAT
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

weekends
**VISITES
LIBRES**
À MONTRÉAL

80 PROJETS RÉSIDENTIELS
NEUFS À DÉCOUVRIR

WWW.MONHABITATIONNEUVE.COM

duProprio

abritat
VOTRE GARANTIE

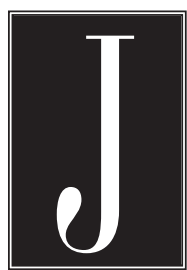
17-18
24-25
MARS
2012

ÉDITORIAL

L'affaire Goldman Sachs

Laisser-aller!

La culture de la banque d'affaires Goldman Sachs se résume en un gros mot: totalement vicieuse. Tel est le constat brossé par un vice-président de ce géant de la finance dans une tribune publiée hier dans le *New York Times* et qui a eu des retentissements dans tous les recoins de la planète. D'autant que quatre ans après l'éclatement de la crise financière, on observe que Goldman Sachs et consorts demeurent libres d'alimenter à leur guise le bazar du tout et du n'importe quoi financier. Effarant!



Jusqu'à tout récemment, Greg Smith, l'auteur de la tribune évoquée, était directeur exécutif responsable des produits dérivés en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. S'il n'était pas membre du cénacle animé par Lloyd Blankfein, le président de la banque, il n'en occupait pas moins un poste suffisamment stratégique pour collecter les paroles et les gestes permettant un décodage de la culture conçue et déployée par Blankfein et ses acolytes. Bref, Smith était un initié des torsions effectuées par l'entreprise aux dépens de ses clients.

La culture en question était et demeure la suivante: refiler à ses fameux clients les véhicules financiers que la banque juge peu rentables, les convaincre à acheter des produits qui ne servent pas nécessairement leurs intérêts, mais ceux, évidemment financiers, de Goldman. Quoi d'autre? «*S'asseoir dans un fauteuil d'où vous ferez commerce de n'importe quel produit opaque et non liquide avec un acronyme en trois lettres.*» Il suffit de jeter un regard sur la formule mathématique des *subprimes* pour réaliser combien ce mot d'ordre a berné des milliers de personnes et des... nations.

En effet, dans les jours précédant la sortie publique de Smith, on apprenait, grâce à une longue enquête menée par deux journalistes de l'agence Bloomberg, que le gouvernement grec avait été roulé dans la farine. Grâce aux entretiens réalisés par ces journalistes, on sait aujourd'hui que les hauts fonctionnaires chargés de la gestion de la dette grecque ainsi que leurs services «*n'étaient pas assez équipés pour comprendre la complexité du contrat signé avec Goldman Sachs en 2001.*»

Pour rester poli, il y a de quoi se pincer le nez. Deux fois plutôt qu'une. Car s'il en va aujourd'hui comme il en allait hier, comme si la crise financière avait été rangée sur le rayon des légendes médiévales, c'est bel et bien parce que les gouvernements n'ont rien fait ou si peu. Ils avaient promis un examen des politiques de rémunération qui ont cours à Wall Street ou à la City de Londres? Qu'importe le recul de 26 % des revenus de Goldman lors du dernier exercice financier. On a distribué 12 milliards de primes en augmentant de 5 % la ponction réalisée sur les revenus.

On n'a rien modifié sur ce front comme on n'a pratiquement rien fait sur le flanc des établissements financiers dits «trop gros pour sombrer», ou «*too big to fail*». En 2012, soit quatre ans après la faillite de Lehman Brothers qui symbolisait tous les déraillements possibles et inimaginables du laisser-aller le plus fanatique qui soit, ici on suppose une possible séparation de la banque de dépôt et celle d'affaires, là on la vote, mais on en remet l'application aux calendes grecques comme c'est le cas au Royaume-Uni.

À la veille du décloisonnement des institutions financières amorcé au milieu des années 80, la capitalisation boursière de ces dernières représentait 25 % du total des entreprises publiques. Aujourd'hui, et au terme d'une concentration sans précédent, les banques ayant fait main basse sur des fiducies, assurances et valeurs mobilières, leur capitalisation avoisine les 45 %. Maintenons le laisser-aller et on accouchera d'une sacrée contradiction: le capitalisme stalinien.

Omnibus C-10

Coûteux mirage

En cinq minutes lundi soir, l'omnibus C-10, rassemblant en une seule tentative de resserrer les boulons de notre système de lutte contre la criminalité, fut adopté à la Chambre des communes, envers et contre les cris d'alarme lancés par le Québec.

L'objectif poursuivi par l'équipe de Stephen Harper, admirable de ténacité dans ce dossier, visait bien sûr la protection du public contre d'«omniprésents» criminels, et ce, en dépit de statistiques officielles confirmant une baisse de la criminalité. Jadis présente dans le cadre interprétatif de la loi, la notion de protection «durable» du public s'envolera.

Pour protester contre cette omission volontaire, des voix se sont élevées, dont celle, tonitruante, du ministre de la Justice Jean-Marc Fournier; en vain, il a brandi l'importance de principes tels que la réadaptation et la réhabilitation, beaucoup plus efficaces à long terme que l'illusion procurée par un coffrage immédiat. Mais les détracteurs de la justice à la dure se sont égosillés dans une arène d'indifférents.

Le Québec n'est pas penaud, il fulmine. Et dans la réaction de M. Fournier cette semaine, on sentait la frustration de celui qui parle d'expérience, alimenté par un panel d'experts convaincus que le système canadien de protection du public tel qu'on le connaît depuis le début du XX^e siècle, axé autour de la réinsertion, n'a rien d'une passoire.

Que lui reste-t-il? Il lui reste la nuance. La marge de manœuvre. Celles qui se trouvent dans les orientations édictées par le législateur, celles dont disposent aussi les tribunaux pour trancher. Le Québec veut croire que c'est dans l'administration de la justice, sa prérogative, que réside son plus grand espoir d'une justice qui continuera — lorsqu'elle le pourra — d'appliquer la bonne mesure au bon moment.

Un récent jugement ontarien lui donne raison d'espérer non pas la clémence des tribunaux, mais l'application d'un principe de proportionnalité de la peine, en fonction de la gravité de l'infraction et de la responsabilité du délinquant. La terrible erreur de jugement de Leroy Smickle, qui a placé sur Facebook une photo de lui détenant un revolver chargé trouvé chez son cousin, a d'abord valu à l'étourdi une sentence de trois ans de pénitence, la peine minimale prévue pour possession d'une arme prohibée en vertu d'une modification au Code criminel datant de 2008. Mais une juge de la Cour supérieure de l'Ontario a jugé ce plancher inconstitutionnel et la peine «*cruelle et inusitée*», ordonnant plutôt une peine de prison à domicile d'un an...

Malgré les espoirs, ce C-10 adopté est une rebuffade de principe spectaculaire, il sème sur sa route un lot d'inquiétudes et entraîne des coûts qu'Ottawa n'a pas la décence de payer. Tout cela pour quoi? Le mirage d'une sécurité accrue.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

C-10 : FOURNIER SE RÉSIGNE À CONSTRUIRE DES PRISONS...



LETTRES

Le moment de choisir ?

Mardi soir, l'association des étudiants et des étudiantes des cycles supérieurs de l'Université Laval (AELIES) a dû reporter son assemblée générale de grève parce que les locaux réservés n'étaient pas assez grands pour contenir les 1500 personnes qui s'étaient déplacées afin de se prévaloir de leur droit de vote sur le mouvement de grève étudiant.

Dans la file, les carrés verts côtoyaient les carrés rouges. Les arguments en accord avec la hausse des droits de scolarité fusaient à côté de ceux s'y opposant. La vision de l'utilisateur-payeur se confrontait à celle privilégiée du choix de société financé par les impôts collectifs.

Il m'a semblé qu'il s'agissait du microcosme d'un débat débordant la question des droits de scolarité universitaires. Désirons-nous vivre dans une société où l'effort collectif permet de niveler les différences sociales ou préférons-nous tenter notre chance à la loterie sociale en espérant faire partie des chanceux qui s'en tireront sans aucune aide?

J'invite ceux et celles qui croient au rôle du gouvernement dans l'égalisation des chances de tous les citoyens à porter un carré rouge pour signaler leur appui au mouvement étudiant. Il me semble que tout changement d'envergure commence par un geste symbolique.

Marc Gauthier

Québec, le 14 mars 2012

L'indifférence !

Lettre au ministre fédéral des Transports, Denis Lebel

Monsieur le Ministre, dites-moi: dans la phrase: «*Les gens de Neuville ne veulent pas d'aérodrome*», qu'est-ce qui est si difficile à comprendre? Est-ce que c'est la première partie: «*Les gens de Neuville*»? Ou bien la deuxième: «*ne veulent pas d'aérodrome*»?

Plus sérieusement, votre non-intervention dans le dossier de l'imposition de force d'un aérodrome sur une terre agricole et maraîchère, à proximité de plusieurs familles et d'un village patrimonial, nous révèle votre système de valeurs en démontrant trois choses:

1 - Pour vous, les loisirs aériens d'une poignée d'individus privilégiés passent avant la protection du territoire agricole et de l'autosuffisance agroalimentaire des Québécois;

2 - L'opinion de la majorité des simples citoyens ne vous intéresse pas;

3 - Et surtout, les loisirs aériens d'une poignée d'individus privilégiés passent avant l'environnement, le droit à la quiétude et à la santé de tous les citoyens d'une collectivité.

Monsieur le Ministre, je n'aime pas ce que je vois et cela démontre que vos valeurs sont complètement différentes des miennes. Si vous croyez vraiment que l'imposition de cet aérodrome de force

est un si grand bienfait, alors je vous souhaite très sincèrement la même chose dans le voisinage immédiat de votre résidence principale ou au moins celui de votre chalet, mais je serais surpris que cela arrive, car je suis convaincu plutôt que vous utiliseriez tout le poids de votre fonction pour laquelle nous vous payons pour l'empêcher.

François Drolet
Neuville, le 13 mars 2012

L'absence de M. Lazhar

Où êtes-vous, M. Lazhar? Je pense ici au comédien Mohammed Fellag qui nous a tellement touchés dans le rôle-titre du film de Philippe Falardeau, *Monsieur Lazhar*. Sa capacité de tendresse et de présence chaleureuse à l'intérieur d'une ferme évidente était bouleversante. Comme j'aurais aimé revoir lors de la remise des Jutra cet homme qui, par sa prestance et son talent, perçait l'écran. Mais hélas, M. Fellag non seulement brillait par son absence au gala, mais aucune mention de lui ne fut faite ni, d'ailleurs, les jours suivants dans les médias. C'est bizarre! Pourtant, nous savons tous que sans son indispensable apport, ce majestueux film n'aurait pu remporter le succès qu'il connaît. Où êtes-vous, M. Lazhar?

Pierrette Maheu-Despins
Trois-Rivières, le 13 mars 2012

LIBRE OPINION

Lettre à mon fils Léo

MARCEL BLOUIN

Père de Léo Bureau-Blouin, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECCQ)

Il y a dans cette chanson de Reggiani, ma situation résumée en quelques mots: «*On arrive à la cinquantaine, moitié sage, moitié fou / Le cul assis entre deux chaises à tenter d'en joindre les bouts [...] On arrive à la cinquantaine, moitié déçu, moitié content / Un quart de joie, un quart de peine, et l'autre moitié aux enfants.*» J'aime mes enfants. Une société se doit d'aimer ses enfants, tout comme ses aînés, d'ailleurs. Du moins, c'est comme ça que j'ai été élevé, c'est comme ça que je le ressens aujourd'hui et j'espère qu'il en sera ainsi pour les générations à venir. Or, est-on en train de me dire que ces valeurs n'ont plus d'importance au Québec?

Ne lâche pas Léo! Ne prends pas le sort de l'humanité sur tes épaules à toi seul, mais ne lâche pas, pourvu que ce soit là ce que tu souhaites. Je t'appuie, oui, oui, oui. Augmentation des droits de scolarité, non, non, non.

Pourquoi faut-il que ce soit toujours les mêmes qui se lèvent? Comment expliquer que ceux qui en profiteront sont en partie ceux qui ne soutiennent pas vos gestes aujourd'hui? Pourquoi faut-il qu'il en soit ainsi? Vous, leaders de tous les temps, dotés d'un esprit critique, pourquoi n'êtes-vous que quelques-uns à prendre le flambeau, à savoir, en ce qui nous concerne ici, que l'université ne peut être au service de l'entreprise privée, tout comme elle a dû, à son origine, se construire à une distance raisonnable de l'Église.

Pourquoi êtes-vous si peu à connaître l'existence de Wilhelm von Humboldt (1767-1835) qui, dans le sillon de Rousseau,

imprégné de la philosophie des Lumières du XVIII^e siècle, a su construire les assises de l'université moderne? L'approche comptable ne peut venir à bout de tout. Avec cette logique de la rentabilité, qu'en est-il, par exemple, de l'«utilité» des personnes âgées? À ce propos, que répondrons-nous à ces jeunes devenus maîtres à bord quand ils nous prouveront, chiffres et technologies à l'appui, que nous constituons une perte nette pour le pays? À l'aide de tableaux, de colonnes, de données faisant appel à des notions finement concoctées par des technocrates se rappelant les leçons apprises pendant leur jeunesse, combien peseront nos arguments de vieillards?

Si on ne se ressaisit pas, les aînés que nous deviendrons ne sauront justifier leur existence, je le crains. Il y a dans cette lutte étudiante version 2012 une réalité qui doit être mise en contexte, une réalité qui est aussi celle de toute une société, c'est-à-dire tenant compte de son passé, de son présent, de son avenir, des enfants, des parents, des aînés.

Cette lutte dépasse de beaucoup, on s'entend là-dessus, les 325 dollars d'augmentation annuelle que nos gouvernements veulent nous faire avaler comme une peccadille. Mais tout de même, cette augmentation, ce n'est pas rien. Si l'on me dit que 5000 dollars par année par étudiant est un montant négligeable, je vous répondrai en vous faisant parvenir mes coordonnées, ainsi vous pourrez contribuer à payer les droits de scolarité et les frais afférents qui, pour faire de mes deux enfants des bacheliers, totaliseront 30 000 dollars. Négligeable, me dites-vous? Force est de constater que cette majoration de 75 % des droits de scolarité sur cinq années, elle prend la forme d'un affrontement avec les jeunes qui ont le malheur d'être démographiquement désavan-

tagés. Autre temps, autres mœurs, en 1968, la jeunesse, c'était tellement important.

Nous ne ramènerons pas les manufactures en nos pays riches occidentaux, ou si peu. Ce n'est pas d'employés sans formation dont nous manquons désormais le plus, mais plutôt de citoyens scolarisés qui navigueront dans une économie du savoir. Cette économie du savoir, les pays riches n'ont pas vraiment le choix de s'y engager, pour le meilleur et pour le pire, est-il nécessaire de revenir là-dessus? Dans ce contexte, parions que les pays aux populations les plus scolarisées s'en tireront le mieux.

Pour ma part, cette lutte étudiante dans laquelle tu es engagé, mon cher Léo, dépasse de loin ces impératifs économiques et organisationnels. L'ignorance, ou, pour être plus poli, l'absence de connaissances, ne rend pas les gens moins «bons», moralement parlant. Loin de moi cette idée. Mais très certainement, la connaissance acquise en milieu universitaire permet d'articuler une pensée qui s'inscrit dans l'histoire, universellement, nous permettant de nous élever et d'éviter les dérives obscures, les égarements et les fuites en avant.

Vous êtes, nous sommes... tous dans le même bateau.

Léo, j'oubliais, ça fait longtemps que je voulais te le dire. Quand j'entends des parents qui se plaisent à dénigrer leurs enfants, je ne sais pas quoi faire, je ne sais pas quoi dire. En général, je me retire... je m'éclipse... je ne voudrais surtout pas passer pour un maudit snob qui se pense au-dessus des problèmes vécus par les autres. C'est fou, c'est comme si on devait être gène du succès de nos enfants. En sommes-nous là? En fait, ce que je veux te dire, c'est que je suis drôlement fier de toi. Ne lâche pas Léo.

IDÉES



CHRIS WATTIE REUTERS

Stephen Harper célèbre sa victoire lors des dernières élections fédérales devant ses partisans de Calgary. Plus de 80 % des électeurs québécois ont en 2011 choisi le NPD (43 %), les libéraux ou le Bloc, le Parti conservateur ne récoltant que 16,5 % des voix au Québec contre 45 % ailleurs au pays. Loin de se résorber, l'ère des deux solitudes se voit confirmée par les résultats électoraux.

Le Québec, orphelin d'un pays: leçons d'outre-mer

HUBERT RIOUX OUMET

Étudiant à la maîtrise en sociologie à l'UQAM

ALAIN-G. GAGNON

Professeur au Département de science politique de l'UQAM

Les derniers mois nous ont permis de constater que la question du Québec n'est plus au centre des préoccupations politiques canadiennes. Les plus récentes initiatives prises à Ottawa sèment l'inquiétude. La réduction de la représentation du Québec au sein des institutions fédérales et la diminution de son poids démographique dans l'ensemble canadien ne sont que deux exemples de ce recul. C'est dans ce contexte que la conférence de Toronto du 7 février dernier, «The Quebec Question for the Next Generation», devait prendre tout son sens. Des chercheurs et des acteurs politiques ont tenté d'y jeter les bases d'un dialogue renouvelé sur les rapports Québec-Canada.

Aucune formule magique ne permet de gérer la diversité nationale, au Canada comme dans les autres États démocratiques complexes. Il ne suffit donc pas d'affirmer vouloir s'émanciper des paradigmes et des polémiques du passé pour que ceux-ci disparaissent. La dualité nationale canadienne, et c'est là sans compter la question des peuples autochtones, ne relève pas de l'«imaginaire». Elle est bien ancrée au sein de relations de pouvoir, d'intérêts économiques et géopolitiques et d'enjeux culturels et sociaux.

La reconnaissance et l'habilitation de la nation québécoise ne peuvent être envisagées que dans la mesure où la vision d'un Canada unitaire est abandonnée au profit d'une conception réellement multinationale de la fédération. Le travail scientifique sur ces questions ne peut non plus s'élaborer *in abstracto*. À la lumière des orientations prises par le gouvernement conservateur de Stephen Harper, on peut se demander s'il existe une volonté politique de rétablir les droits historiques de la nation québécoise.

L'exemple de l'Écosse

Un coup d'œil à la situation écossaise permet de pousser plus loin la réflexion. À maints égards, la relation Québec-Canada semble aujourd'hui emprunter la même voie qu'avaient prise l'Écosse et le Royaume-Uni sous

La dualité nationale canadienne, et c'est là sans compter la question des peuples autochtones, ne relève pas de l'«imaginaire»

le règne des conservateurs de Margaret Thatcher et de John Major, de 1979 à 1997. À chacune des élections britanniques de 1979, 1983, 1987, 1992 et 1997, les électeurs écossais ont accordé aux travaillistes, aux libéraux et aux nationalistes du Scottish National Party (SNP) plus du double des voix recueillies par les conservateurs.

Aux élections de 1987 et 1992, ce sont plus de 75 % des électeurs écossais qui ont tourné le dos aux conservateurs; à celle de 1997, plus de 82 %. C'est dans ce contexte qu'émerge en 1988 la Scottish Constitutional Convention, coalition de partis politiques, de syndicats, d'entrepreneurs et d'acteurs de la société civile écossaise réclamant la

tenue d'un référendum sur la dévolution parlementaire, qu'elle obtiendra en septembre 1997 et lors duquel l'option du Oui l'emportera avec 75 % des voix.

Et au Canada...

Aux élections fédérales canadiennes de 2006, le quart des électeurs québécois a voté pour les conservateurs, contre 40 % chez les Canadiens hors Québec. En 2008, plus des trois quarts des Québécois ont soutenu les bloquistes (38 %), les libéraux, les néodémocrates ou les verts, alors que l'appui de 40 % des Canadiens hors Québec a permis de reconduire les conservateurs au pouvoir.

Après qu'ils eurent donné un appui massif au Bloc québécois pendant près de deux décennies, le NPD a été perçu par les Québécois aux élections de mai 2011 comme une solution de rechange

crédible aux conservateurs. Plus de 80 % des électeurs québécois ont en 2011 choisi le NPD (43 %), le Bloc, le Parti conservateur ne récoltant que 16,5 % des voix au Québec contre 45 % ailleurs au pays. Loin de se résorber, l'ère des deux solitudes se voit confirmée par les résultats électoraux.

Le décalage entre les choix électoraux écossais puis ceux du Royaume-Uni sous les conservateurs a repolitisé l'écart identitaire entre Écossais et Britanniques. Beaucoup d'analystes — pensons à David McCrone, Michael Keating et Stephen Tierney — s'entendent pour dire que les années Thatcher ont alimenté le nationalisme écossais. Cela explique en partie les succès du SNP depuis les années 1990 et la tenue, d'ici 2014, d'un référendum portant sur l'indépendance

de l'Écosse. Or, dans le cas du Québec, il est justifié d'attribuer à la «vague orange» du printemps 2011 la même signification qu'aux «vagues nationalistes» de 2006 et 2008 qui ont permis au Bloc de récolter 51 et 49 des 75 sièges, celle d'une casure politique entre le Québec et le Canada actuel.

Canada de demain

Bien que d'autres provinces aient aussi rejeté les conservateurs depuis les élections générales de 2006, le cas du Québec se distingue à la fois par l'intensité de ce rejet, la faiblesse du Parti libéral du Canada et le caractère «national» de cette disjonction. Quelles seront les répercussions de cette profonde divergence politique? Si, à l'instar du Royaume-Uni des années 1980, le Canada se dirige vers une autre décennie de gouvernance conservatrice, pourrait-il à terme avoir à faire face aux mêmes conséquences? C'est dans ce contexte d'incertitude que la réflexion sur l'avenir du Québec et du Canada devra se poursuivre.

Au Québec, le mouvement souverainiste se réorganise et des élections provinciales — qui selon les derniers sondages pourraient ramener le Parti québécois au pouvoir — se tiendront d'ici un an. La vision du Canada de demain qui sera proposée aux Québécois pourrait être déterminante dans la prochaine campagne et pour la suite des choses. Les élites politiques canadiennes ne peuvent se défiler de leur responsabilité de voir à ce que l'erreur historique de 1982, celle du rapatriement de la Constitution sans l'accord du Québec, soit réparée. Il y aura bientôt 30 ans que les Québécois sont orphelins d'un pays. Cette question sera au cœur des débats au colloque soulignant les 30 ans du rapatriement, qui aura lieu à l'UQAM du 12 au 14 avril.

LA RÉPLIQUE > CANADA-QUÉBEC

Sur la question québécoise, prise deux

IRVIN STUDIN

Rédacteur en chef du magazine Global Brief et professeur et directeur de programmes à la School of Public Policy de l'Université de Toronto

Ne concédant aucunement à l'accusation d'«arrogance» face au Québec (n'ai-je pas initié et organisé, avec mon ami Alain G. Gagnon et sa collègue Caroline Tuohy, la plus grande conférence de ce jeune siècle sur le Québec justement parce que je l'aime et l'admire et parce que je désespère de la pauvreté grandissante de la culture pancanadienne sur la question québécoise?), je souhaite approfondir la piste de la candeur.

Quand M. Roy déclare que «Studin nous explique que toute reconnaissance constitutionnelle du Québec doit être mise au rancard», il verse dans le sophisme pur. Il s'agit de ma part d'un constat analytique plutôt que d'un vœu personnel: il est hyper-improbable qu'il y ait de grands amendements multilatéraux à la Constitution canadienne sur la question québécoise justement en raison de l'hypercomplexité de la procédure d'amendements et des obstacles qui y ont été ajoutés depuis les échecs de Meech et de Charlottetown (si l'on en doute, prière de consulter l'excellente étude de 2001 rédigée par le juriste québécois José Woehrling Les aspects juridiques de la redéfinition du statut politique et constitutionnel du Québec).

Même si j'étais jeune à l'époque, j'étais pour Meech. Mais je travaille dans la réalité, et je constate donc que les chances existent toujours pour faire des amendements bilatéraux (Ottawa-Québec) sur la Constitution, par le biais de la section 43 de la Loi constitutionnelle de 1982, afin d'augmenter la protection de la langue française et du Code civil au Québec. Je serais favorable à de tels amendements.

Sortir des discours simplistes

M. Roy déclare aussi que mon constat selon lequel «sans le Québec, il n'y a pas de Canada» trahit «l'angoisse du Canada anglais de voir son beau et grand pays brisé» par la sécession du Québec. Il ne s'agit pas là d'un sophisme, mais du cynisme pur et simple. À nouveau, j'offre ici un constat analytique: il est peu probable que le Canada puisse survivre comme entité géopolitique à la suite de la perte du Québec. C'est une considération matérielle que je soulève afin que l'on puisse mieux comprendre, même de façon brutale, où nous nous situons dans le discours simpliste sur l'avenir du Québec et du Canada.

Si le Canada disparaît, en fin de compte, après une sécession, un Québec indépendant, mis à part toute contestation territoriale de celui-ci (thème évoqué par le juriste Douglas Sanderson lors de ladite conférence sur le Québec), opérera dans un éventuel scénario géopolitique de trois ou quatre États réduits sur

LE DÉCLENCHEUR >

Candide et arrogant

Dans un texte intitulé «L'arrogance bien-pensante», publié dans *Le Devoir* le 9 mars, Alain Roy, écrivain, reprochait entre autres au professeur Irvin Studin la «candeur» de son analyse des relations Canada-Québec: «Avec une candeur qui laisse presque pantois, Studin nous explique en premier lieu que toute reconnaissance constitutionnelle du Québec doit être mise au rancard.»

l'ancienne superficie canadienne. Dans un contexte où la puissance américaine va diminuant et où l'Arctique canadien représentera l'un des grands théâtres de concurrence stratégique pour les grandes puissances de ce siècle, j'insiste à nouveau pour dire que tous les nouveaux États de l'après-Canada — y compris le Québec — seront les grands perdants à ce jeu.

Mais passons aux perspectives d'un avenir commun — comme Québécois et Canadiens. Car il y a des millions de Canadiens de la «nouvelle génération» qui, comme moi, demeurent fascinés par le Québec et qui sont fiers du fait que le Québec soit le fait culturel et politique le plus intéressant et éclectique du Canada. Du côté québécois comme du côté du reste du Canada, on a perdu l'ancien instinct de dialogue avec l'autre — instinct qui fit la force du Canada par le passé.

Les bases du dialogue

Il faut donc à nouveau jeter les bases — personnelles et institutionnelles — d'un dialogue du XXI^e siècle sur l'avenir du Québec et sur l'avenir du projet canadien plus globalement. En nous comparant aux pays les plus ambitieux de notre époque, je rêve que ce dialogue ne se limite pas qu'au français et à l'anglais; je prône depuis longtemps un trilinguisme et quadrilinguisme qui passerait par la maîtrise partout au Canada du français et de l'anglais (les deux!) et ajouterait l'espagnol, le chinois, l'arabe, le russe ou bien même une langue autochtone. Ce n'est pas une marginalisation du fait français, mais au contraire, l'expression d'un minimum pour les jeunes Canadiens de ce nouveau siècle exigeant.

Ce dialogue renouvelé devrait être axé sur la reconnaissance que le Canada, nonobstant ses défauts et ses contradictions intrinsèques, est depuis sa genèse un projet pratique — une construction politico-stratégique qui demeure l'envie d'un monde instable — et que le Québec, société distincte qui fut cofondatrice de ce projet, a toujours été fondamental à l'existence et au succès de ce projet et le demeurera dans tout avenir prévisible.

Droits d'auteur-compositeur: des éléments à ajouter au portrait

JULIE SNYDER
BENOÎT CLERMONT

Respectivement présidente et vice-président de Productions J

Comme entreprise de production de contenu original, Productions J a toujours respecté les droits des auteurs-compositeurs. Il s'agit d'un droit fondamental. C'est donc avec stupéfaction que Productions J a appris le refus du quotidien *La Presse* de publier cette lettre ouverte qui donne la réplique à un article publié dans ses pages.

En effet, *La Presse* rapportait dans un article de son édition du 13 mars dernier qu'une entente était intervenue entre une société d'auteurs, la SODRAC, et Productions J quant à la rémunération payable aux auteurs pour l'utilisation d'œuvres mu-

sicales à la télévision. Affublé du titre «Productions J rembourse une dette de quatre ans», l'article sous-entend que Productions J a refusé de rémunérer les auteurs pour l'utilisation de leurs œuvres à la télévision. Or, rien n'est plus faux.

Une entente à l'amiable a effectivement été conclue entre la SODRAC et Productions J. Le différend qui existait n'a par contre jamais porté sur l'opportunité ou non de payer ces auteurs, mais bien sur l'identité de la personne qui doit payer: est-ce au diffuseur, au producteur ou aux deux parties de payer pour l'utilisation de la musique à la télévision? Ce qu'il faut savoir, c'est que la SODRAC elle-même a longtemps convenu que, lorsqu'un diffuseur paie la SODRAC pour l'utilisation de musique, le producteur n'a pas à payer de sommes additionnelles. Productions J n'a jamais nié le droit des auteurs de recevoir une rémunération pour

l'utilisation de leurs œuvres à la télévision. La question portait sur la responsabilité du diffuseur et du producteur dans ce paiement.

Une question de respect

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que la rémunération des auteurs pour l'utilisation d'œuvres musicales à la télévision est également débattue devant d'autres instances. Ainsi, Radio-Canada et Astral sont en arbitrage, depuis des années, avec la SODRAC relativement à des questions fort semblables. On omet de dire que Radio-Canada et Astral n'ont pas conclu d'entente à l'amiable avec la SODRAC, comme l'a fait Productions J. Ce dossier a été plaidé en 2010 devant la Commission du droit d'auteur. Une décision est attendue depuis un an et demi.

Productions J a toujours respecté les auteurs

d'ici, entre autres, en versant des centaines de milliers de dollars en redevances — notamment à la SODRAC — pour l'utilisation de leurs œuvres dans ses DVD et albums. Productions J et la SOCAN, une autre société d'auteurs, entretiennent des relations plus qu'amicales pour encourager l'émergence de nouveaux auteurs en faisant respecter leurs droits partout. En télévision, Productions J s'acquiesce de ses obligations envers les auteurs, son comportement ayant été qualifié «d'exemplaire» par Editorial Avenue, un important éditeur québécois qui représente notamment les répertoires de Jean-Pierre Ferland, de Daniel Bélanger et d'Ariane Moffatt. Et la SODRAC s'est déclarée «pleinement satisfaite» de sa relation actuelle avec Productions J. Productions J demeure l'un des seuls producteurs à croire à l'importance de produire des émissions avec autant de contenu musical. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardis (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (carticaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Retinno-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Désjardis, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

EXPERTS

SUIVE DE LA PAGE 1

Depuis le lancement du «chantier d'une génération», à grand renfort de tournées de promotion et de publicités, ils ne cessent de répéter que ce vaste projet se construira sur la base d'investissements de 80 milliards de dollars au cours des 25 prochaines années. Pas moins de 47 milliards de dollars de fonds publics doivent être attribués à Hydro-Québec pour développer des projets hydroélectriques toujours plus au nord. Une portion des 33 milliards d'investissements publics et privés sera aussi nécessaire pour construire des infrastructures — routes, ports, aéroports, voies ferrées — au nord du 49^e parallèle. En contrepartie de ces investissements qui restent à préciser, Québec s'attend à un retour direct de 14,2 milliards dans les coffres de l'État.

Mais les chiffres répétés depuis mai 2011 ne constituent en rien une feuille de route, surtout lorsqu'on la présente comme un projet historique comparable aux grands chantiers de la Baie-James. «Un plan d'affaires, c'est beaucoup plus précis que ça, a insisté M. Fortin, qui a bien étudié les documents du Plan Nord. Quelles seront les retombées? On ne peut pas dire, à partir des données disponibles, si ce sera payant ou non. Et le langage des politiciens est extrêmement dangereux, parce que dans 90 % des cas, il se soldent par des déficits. On n'est jamais capable d'équilibrer un budget.»

Le hic, selon le professeur de sciences comp-

tables, c'est que le gouvernement Charest a déjà bien enclenché la machine de son Plan Nord. Le premier ministre en fait d'ailleurs une promotion intensive depuis des mois. «C'est colossal et ça se fait actuellement sous l'égide de la précipitation, a souligné Jacques Fortin. On ne peut pas s'engager dans des choses comme ça en donnant l'impression qu'il faut que ça devienne immense immédiatement. Ça, c'est affolant.» Quelque 20 milliards de dollars de projets miniers sont déjà en marche.

Pire, selon une analyse de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) dévoilée dans *Le Devoir* hier, le Plan Nord des libéraux créera un déficit d'au moins 8,45 milliards de dollars sur 25 ans, notamment en raison d'investissements minimaux de 16,5 milliards dans des infrastructures qui serviront d'abord aux minières. Plusieurs entreprises du secteur font déjà du lobbying en lien avec ces investissements. Qui plus est, le chercheur Bertrand Schepper estime que des coûts non inscrits dans les annonces gouvernementales d'au moins 6,2 milliards devront être ajoutés à la facture. Et c'est sans compter les risques liés aux 47 milliards d'investissements d'Hydro-Québec.

Mais M. Charest a rejeté le point de vue de l'IRIS. «C'est totalement faux!», a-t-il répliqué depuis Paris. Il y a une étude publiée par SECOR il y a une dizaine de jours qui annonce des retombées de 147 milliards de dollars, 37 000 emplois par année à un salaire moyen de 65 000 dollars par année, et des retombées très importantes. Alors, j'accorde plus de crédibilité à l'étude de SECOR.»

Le premier ministre semble déterminé à s'en tenir au discours porté par les ténors de son gou-

vernement, et notamment son ministre des Finances, Raymond Bachand, ancien président-directeur général de SECOR.

Système caduc

Qui plus est, le modèle de développement minier québécois pose des risques majeurs pour l'environnement, alors que la fiscalité minière est pour le moins perfectible, a soutenu Jacques Fortin. Un avis partagé par Yvan Allaire, professeur émérite de stratégie de l'UQAM. «On est pris dans une façon de faire qui était, il y a quelques années, de dire que le secteur minier est un secteur risqué. Mais on se disait qu'en mettant en place des incitatifs fiscaux et autres, on allait créer des emplois dans des régions où il n'y en a pas beaucoup. Et on se disait qu'on allait recevoir une partie des profits. Cette façon de faire était peut-être bien valable il y a quelques années. Mais cette logique n'a plus de sens.»

Selon le porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine!, Ugo Lapointe, il faudrait instaurer un système de redevances sur la valeur brute des ressources extraites. Lors d'une hausse des prix sur les marchés, comme c'est le cas actuellement, l'État touche des revenus beaucoup plus substantiels. «Ce sont des ressources non renouvelables qui doivent bénéficier aussi aux générations futures, c'est donc essentiel d'en tirer le maximum.» En 2011, les minières ont exploité des minerais d'une valeur brute de plus de 8 milliards de dollars. En tenant compte des redevances et des impôts payés par les entreprises, Québec a touché environ 10 % de la valeur de ces ressources.

Le Devoir

C-10

SUIVE DE LA PAGE 1

dans son intégralité, et les juges et la Couronne et la défense et les agents de probation. On travaille dans ce milieu-là. On sait de quoi on parle», s'est-elle indignée.

Selon l'avocate, l'obligation faite aux juges d'imposer des peines minimales pour le trafic de marijuana, par exemple, peut les forcer à infliger des peines «cruelles et inusitées». Elle a cité le cas hypothétique d'un jeune homme sans antécédents judiciaires qui aurait vendu quelques comprimés d'ecstasy dans une soirée et qui serait passible d'une peine de prison de deux ans moins un jour alors qu'il n'a rien d'un criminel.

Dans une affaire qui ne touche pas C-10, mais qui soulève la question des peines minimales, la juge Anne Molly, de la Cour supérieure l'Ontario, a refusé d'imposer, le mois dernier, la peine minimale de trois ans, prévue dans un nouvel article du Code criminel, à un jeune écrivain qui avait posé avec une arme prohibée ne lui appartenant pas pour impressionner ses amis dans les réseaux sociaux.

Le bâtonnier sortant du Québec, M^e Gilles Ouimet, un avocat criminaliste, a signalé au *Devoir* que, «même si on est d'accord avec le résultat», les experts estiment que cette décision de la juge Malloy ne sera vraisemblablement pas maintenue par les tribunaux supérieurs. «En matière de peines cruelles et inusitées, la jurisprudence est excessivement exigeante. C'est un standard qui est assez difficile à respecter pour obtenir une déclaration d'inconstitutionnalité d'une peine», a-t-il souligné.

En revanche, la loi C-10 pourrait être contestée en raison de la «philosophie» qui a guidé sa rédaction et que le Barreau du Québec a dénoncée à plusieurs reprises, a fait valoir M^e Gilles Ouimet. «La philosophie derrière les peines minimales, c'est qu'on ne peut pas faire confiance à un juge pour imposer des peines justes. C'est ça le message.»

La question qui se pose est la suivante, selon l'avocat: est-il approprié que le pouvoir législatif, en adoptant une loi, envoie le signal qu'on ne peut pas faire confiance aux juges et au système de justice? La loi C-10 porterait ainsi atteinte à l'indépendance des tribunaux et ferait entorse au principe de la division des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) propre à une société de droit.

Que ce soit au comité de la Chambre des Communes ou à son pendant du Sénat qui ont procédé aux consultations sur le projet de loi C-10, aucun argument ne fut présenté qui a justifié l'imposition de peines minimales, a rappelé M^e Ouimet. «Absolument rien. Sauf un discours idéologique. Et on peut penser que ce discours idéologique pourrait contrevenir à la division des pouvoirs et aux principes constitutionnels», a avancé le bâtonnier sortant.

La porte-parole du Barreau du Québec, Martine Meilleure, a indiqué hier qu'il était encore trop tôt pour dire si l'organisme entamerait des procédures judiciaires afin d'invalider C-10 ou encore s'il se joindrait à l'AQAAAD pour ce faire. «Aucune décision n'est prise. Mais rien n'est exclu», a-t-elle déclaré au *Devoir*.

«Ce n'était pas une vraie consultation»

L'AQAAAD a comparu au comité des Communes qui étudiait le projet de loi C-10. M^e Joëlle Roy aurait voulu aussi présenter le point de vue des avocats criminalistes québécois au comité du Sénat, mais cela lui fut refusé. Elle a eu l'impression que les élus conservateurs n'ont pas voulu entendre les arguments de tous ceux qui sont venus s'opposer au projet de loi C-10. «Ce n'était pas une vraie consultation», estime-t-elle.

M^e Joëlle Roy a qualifié de «timide» la réaction du ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, qui a dit appuyer «plusieurs dispositions de la nouvelle loi». Le ministre a affirmé, par ailleurs, qu'il allait fournir au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) une «orientation» en matière de justice pénale pour adolescents qui contourne plusieurs dispositions de C-10.

À Ottawa, le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu a répété, à l'entrée du caucus conservateur hier, ses critiques à l'endroit du ministre québécois de la Justice. «Où je suis déçu, c'est que j'ai comme l'impression qu'au Québec, il n'y a pas de ministre des victimes d'actes criminels», a dit le sénateur. «M. Fournier a défendu plus le statu quo que défendu ce que les victimes ont demandé depuis des années [c'est-à-dire] de faire en sorte que les sentences soient données en fonction de la gravité des crimes», a-t-il fait valoir.

M. Boisvenu reproche aussi au ministre Fournier de ne pas avoir prononcé le mot «victime» une fois, lors de sa conférence de presse à Montréal, mardi. «Donc, je dis à M. Fournier: «êtes-vous ministre de la Sécurité publique ou de la Justice au Québec? Si vous êtes ministre de la Justice, parlez au nom des victimes», a-t-il réclamé.

En réponse à une question de la députée bloquiste Maria Mourani, qui a qualifié d'«inacceptables» les propos de Pierre-Hugues Boisvenu, le ministre de la Justice Rob Nicholson a vanté les mérites du sénateur. «Il a été un porte-parole exceptionnel pour les victimes dans ce pays», a soutenu le ministre conservateur.

Avec la collaboration d'Hélène Buzzetti
Le Devoir

Avec La Presse canadienne

FIFA

SUIVE DE LA PAGE 1

le musicien, l'écrivain; tout artiste en fait dont sont dévoilés sur écran les arcanes de la création.

Le remarquable *Moulin et la croix* de Lech Majewski ouvre le bal ce soir d'un rendez-vous clôturé par une production de l'ONF *Désert Vert Feu* de Jill Sharpe le 25 mars.

232 productions sont au menu de cette 30^e édition, en plus des performances, cours de maître, tables rondes, rétrospectives, etc. Sans oublier un premier volet jeunes publics, avec l'animation 3D *Le carnaval des animaux* d'Andy Sommer et Gordon, mettant Saint-Saëns à hauteur d'enfants. Une compétition suivie, des œuvres québécoises et canadiennes bien en vue au milieu des productions internationales sont des éléments clés du succès d'un rendez-vous prisé autant par les étudiants que les professionnels ou les retraités. «Certains prennent même une semaine de congé pour voir nos films.»

René Rozon n'aime pas devoir choisir entre les œuvres porteuses d'une valeur cinématographique et celles qui captivent surtout par leur sujet. «Le public éprouve un vrai besoin de connaître les artistes, de les voir vivre et parler, dit-il. Certains films qui paraissent sembler d'une facture moins créative mettent à contribution de précieux documents d'archives, porteurs de mémoire. Tous ont leur raison d'être au programme.»

Ainsi en cette édition, *Voyage au bout de Céline* de Jean-Baptiste Périé incorpore des images de télé qui ressuissent l'écrivain génial du *Voyage au bout de la nuit* doublé du pamphlétaire d'outrance. De même, le grand peintre Lucian Freud, qui accorda si peu d'entrevues de son vivant, s'était du moins confié à Jake Auerbach en 1988, qui livre deux films sur cet artiste.

Au fil des trois décennies, le panorama des films sur l'art a bien changé. René Rozon consta-



MARIE-HÉLÈNE TREMBLAY LE DEVOIR

René Rozon

te à quel point les réalisateurs sont généralement plus critiques par rapport à leurs modèles. Les petits festivals se sont multipliés dans la métropole. Quant à la qualité générale des images, elle s'est accrue. Le cinéma change de support à la vitesse grand V en créant la quête perpétuelle du projecteur adapté, et le directeur du FIFA met la main à la pâte pour trouver la salle idoine.

Cette année, son comité de sélection a vu 600 films. On leur en envoie de partout. Il fait la tournée des producteurs télé pour en cueillir d'autres à Paris, New York, Londres, Cologne ou Munich.

draît des travaux ou des activités ou qui serait couverte par les dispositions réglementaires sur les pêcheries commerciales, et enfin, toute activité autorisée par règlement fédéral.

Selon le député Fin Donnelly, «le gouvernement conservateur est en train de démanteler systématiquement toutes les mesures de protection et les réglementations environnementales au pays. En éliminant les dispositions visant la protection de l'habitat des poissons, les conservateurs peuvent aller de l'avant avec leurs projets de pipeline, de circulation de superpétroliers et autres projets qui pourraient nuire à l'environnement.»

«D'un simple trait de plume, ajoute Fin Donnelly, ce gouvernement anéantit des décennies de progrès et condamne les générations futures à réparer les dégâts qu'il cause. C'est répréhensible.»

De son côté, le chef intérimaire du Parti libéral du Canada, Bob Rae, a déclaré en point de presse: «Nous voyons que ce gouvernement [procède à] une attaque en règle contre la protection environnementale, dont la Loi sur les pêches fait partie. Mais cette notion que le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité envers les habitats de poissons va à l'encontre de toute notre histoire depuis la Confédération. Le gouvernement fédéral, par exemple, a eu la responsabilité de la pêche au saumon en Colombie-Britannique depuis des siècles. Alors, cette idée que le gouvernement fédéral peut simplement se débarrasser de cette responsabilité m'apparaît incompréhensible.»

Au Québec

Il a été impossible d'obtenir hier une réaction du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand. Sarah Shirley, son attachée de presse, indiquait qu'il avait un horaire très chargé en raison de sa visite dans l'ouest du pays.

Et, ajoutait-elle, «il s'agit d'une question hypothé-

Pour cet anniversaire, René Rozon salue *Une idée folle* — un hommage au FIFA. Le cinéaste français Alain Fleischer, qui a présenté tant de films à ce rendez-vous, a concocté ce documentaire-essai sur les 30 ans du festival. Des témoignages et extraits de films, dont le dernier segment sera tourné au cours de la manifestation, en composent la trame. «Fleischer me répète souvent à quel point plusieurs cinéastes venus au FIFA sont impressionnés par le public montréalais si attentif. Il en sera question dans le film.»

René Rozon rêve du jour où il cessera de se battre pour trouver son financement. Un tiers seulement de son budget est issu des fonds publics. Mais un grand projet lui tient vraiment à cœur: créer un Centre du film sur l'art, abritant les œuvres qu'il a rassemblées au fil des ans, à utiliser pour consultation et recherche.

Le moulin et la croix

Un mot sur l'extraordinaire film d'ouverture *Le moulin et la croix* du Polonais Lech Majewski. Plongeant dans le tableau de Pieter Bruegel l'Ancien, *Le portement de croix* (1964), le cinéaste fait revivre le Moyen-Âge des Pays-Bas espagnols. Véritable œuvre d'art que ce film qui utilise des technologies numériques en recréant le contexte socio-historique: la répression sanglante de la moindre rébellion par l'armée espagnole, les fêtes villageoises, les exécutions, les deuils et les joies d'une douzaine de personnages principaux. Il s'agit d'une fiction, en fait, où Bruegel se voit interprété par Rutger Hauer et la Vierge Marie par Charlotte Rampling. Les images sont d'une intense beauté et souvent d'une cruauté terrible. Les personnages s'expriment en anglais plutôt qu'en flamand et espagnol, couac sur l'authenticité d'ensemble, mais le film est livré avec des sous-titres français et ses qualités artistiques en font un événement.

Le Devoir

OTTAWA

SUIVE DE LA PAGE 1

les remblayeurs ou les pollueurs, en raison de la simplicité de la preuve, de nature généralement matérielle.

Cette affaire a d'autant plus d'importance que la veille, un comité parlementaire dominé par les conservateurs déposait un rapport qui propose aussi de réduire radicalement les exigences en vigueur depuis des décennies en matière d'évaluation environnementale au Canada.

Le chat est sorti du sac en Nouvelle-Écosse hier dans un article du *Pacific Free Press* où un ancien fonctionnaire de Pêches et Océans révélait les modifications que le gouvernement Harper s'approprierait à apporter à la Loi sur les pêches dans la prochaine loi omnibus sur le budget. L'adoption du budget à l'avantage de se faire sans les débats, les consultations publiques et les procédures exigées pour l'adoption des projets de loi ordinaires, avec comité parlementaire, etc.

Quand on compare le texte considéré par le cabinet fédéral, on réalise que tout le concept d'altération de «l'habitat» du poisson a disparu. Au lieu d'interdire simplement toute «altération, tout dérangement ou toute destruction de l'habitat du poisson», ce qui englobe toutes les espèces d'eaux douces ou marines, la nouvelle mouture conservatrice ne protégerait que les «poissons ayant une valeur économique, culturelle ou écologique».

De plus, seraient soustraites de cet article à portée déjà réduite toute personne autorisée à intervenir dans l'eau par le ministre fédéral des Pêches et Océans, toute personne qui respecterait les règlements édictés pour réduire davantage les protections, toute personne qui entrepren-

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

LE DEVOIR
www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jean-de-Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007